Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 93 (1985)

Artikel: Dans les jardins d'Alphonse Laverrière : le cimetière du Bois-de Vaux, le jardin botanique de Montriond
Autor: Frey, Pierre A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-69141

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dans les jardins d'Alphonse Laverrière
Le cimetière du Bois-de-Vaux, le jardin botanique de Montriond

Pierre A. Frey

Les deux jardins réalisés par l'architecte Laverrière que nous avons choisi de présenter ici viennent s'inscrire dans le processus d'extension de la ville de Lausanne en direction du sud et du sud-ouest. Cette extension a permis, en un peu moins d'un siècle, d'offrir aux Lausannois l'accès intégral et public aux rives du lac, des limites de Pully à celles de Saint-Sulpice.

Montriond et le Bois-de-Vaux étaient des domaines de l'ancienne campagne lausannoise situés sur la route de Genève.

Sur ces deux sites, l'architecte Laverrière s'est trouvé confronté aux témoins de l'activité d'un de ses prédécesseurs du XIX^e siècle: Henri Perregaux. A Montriond, le jardin botanique se dessine dans les vignes de la villa Verdeil (1823); au Bois-de-Vaux, c'est l'orangerie (1827) de la villa Fantaisie qui doit faire place à une extension du cimetière. A un siècle de distance, Laverrière met ainsi ses pas dans ceux de Perregaux. Nous voulons lire dans cette succession comment le territoire, après avoir réservé le meilleur de lui-même à la jouissance de quelques-uns, s'est ouvert, livré au recueillement, au repos ou à l'instruction du plus grand nombre.

Les quelques articles parus sur l'œuvre d'A. Laverrière ont mis en lumière soit d'importants édifices administratifs, tels la gare CFF (1908) ou le Tribunal fédéral, en collaboration avec MM. Prince et Béguin (1925), soit des constructions qui témoignaient de la rupture de leur auteur avec l'esthétique prônée par l'Ecole des beaux-arts de Paris.

Le choix de présenter, au seuil d'une recherche qui a l'ambition de les aborder tous, le seul aspect des jardins publics, est avant tout une façon de signaler au lecteur l'importance de la contribution de Laverrière à l'urbanisme lausannois.

Deux qualités majeures de cet apport s'imposent à notre attention. En premier lieu, Laverrière a su placer ses réalisations dans le contexte des besoins d'une ville en pleine croissance, il a su donner à ses projets l'ampleur nécessaire.

Au cimetière, il a dès l'abord compris le rôle que ne manquerait pas de jouer la crémation, tant du point de vue de son impact spatial que de celui de l'hygiène publique. A Montriond, à la demande du maître de l'ouvrage, il élabore des projets pour l'ensemble des terrains communaux compris dans le périmètre de la colline, terrains qui, dès la fin de la guerre, allaient être libérés des plantations obligatoires du plan Wahlen et rendus à leur vocation ludique.

En second lieu, dans ces deux chantiers, il tire parti admirablement de la nature du terrain, il résout parfaitement les problèmes que pose la pente. Maître dans l'art de l'escalier, il fait du cimetière un vaste gradin qui domine les plaines de Vidy et de Dorigny.

Par l'étude détaillée des conditions de la commande, par la reconstitution minutieuse de la chronologie des constructions, nous avons voulu mettre en évidence les réponses que l'architecte apporte au difficile problème de la réalisation par étapes, sorte de paradigme de la politique municipale lausannoise, soucieuse de concilier construction de qualité et budgets étroits. Sur ce point, l'étude des documents a permis de mettre en évidence les nombreuses tensions qui naissent de cette façon de faire. Elle montre aussi que l'on devra se contenter parfois de solutions peu satisfaisantes pour l'artiste. Mais, à ce propos, il convient de ne pas perdre de vue que ces deux chantiers sont ouverts en période de conjoncture économique et politique particulièrement défavorable.

Nous souhaitons, par les documents que présente cette étude, apporter une contribution à la connaissance de l'architecture du XX^{e} siècle en Suisse romande et désigner à l'attention du public et des responsables de la conservation du patrimoine des œuvres encore largement méconnues.

1. Notice biographique

Alphonse Laverrière, architecte (mai 1872 – mars 1954) (fig. 1).

D'origine savoyarde, naturalisé en 1911, il est né à Carouge (GE) où son père exerçait le métier de tonnelier. Par sa mère, il descend d'une famille de fonctionnaires génois.

Il fréquente l'école primaire à Carouge, et le Collège de Genève. Toujours à Genève, il est apprenti dans un atelier d'architecture, puis élève à l'Ecole des beaux-arts. Il est admis en 1892 à l'Ecole des beaux-arts de Paris, élève de l'atelier Pascal; il en sort diplômé par le Gouvernement français en 1901.

Il ouvre en 1902, avec E. Monod, une agence d'architecture à Lausanne. Il participe avec son associé et les architectes Taillens & Dubois à de très nombreux concours en Suisse et à l'étranger. Au nombre de ceux-ci, mentionnons le concours international du Monument de la Réformation à Genève. J. Taillens et A. Laverrière remportent le premier prix et se voient confier la réalisation. Très vite Laverrière gagne une audience internationale dont témoignent de nombreuses publications en Allemagne, en France et en Grande-Bretagne.

Laverrière fonde en 1913, avec Charles L'Eplattenier, L'Œuvre, Association suisse romande de l'art et de l'industrie. En 1915, il devient professeur à l'Ecole cantonale de Dessin et d'Art appliqué, avant d'en assurer la direction. Il siège dès 1913 à la Commission fédérale des beaux-arts. De 1929 à 1942, il enseigne la théorie de l'architecture à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

A côté de ses travaux d'architecte, il se consacre aux arts décoratifs et crée des aménagements intérieurs, des mobiliers et des commerces. De 1917 à 1926, il est chef d'atelier de créations artistiques des fabriques de montres Zénith.

Il reçoit le doctorat honoris causa de l'Université de Lausanne peu avant son décès.

2. Le cimetière du Bois-de-Vaux (1919-1954)

1916: Lausanne choisit un emplacement pour un cimetière. Ce n'est certes pas Méry-sur-Oise, les morts n'en sont pas moins, une nouvelle fois, boutés hors les murs.

La plupart des cimetières urbains de Lausanne subsistèrent jusque vers la fin du XVIII[e] siècle. Le cimetière méridional de la cathédrale est fermé vers 1791, ceux de Saint-Pierre et de la Madeleine subsistent jusqu'à la fin du siècle; d'autres, comme Saint-François et Saint-Laurent, sont fermés plus tôt; Saint-Laurent est

transformé en place publique avant 1723 déjà[1]. Le XIX[e] siècle voit la création d'un certain nombre de cimetières à l'extérieur de la ville, en particulier ceux de La Sallaz (cimetière du Calvaire), de la Pontaise et de Montoie (créé en 1865). En 1915, ces espaces ne suffisent plus à assurer les sépultures d'une ville de 68 000 habitants et les autorités (Municipalité et Conseil communal) recherchent d'autres solutions. On envisage, dans un premier temps, l'agrandissement des surfaces existantes, solution qui avait été retenue en 1876 à La Sallaz. La mise à l'enquête de l'extension du cimetière de la Pontaise soulève l'opposition des «Amis de la Pontaise» qui invoquent des raisons d'ordre esthétique, mais demandent avant tout que le cimetière soit implanté sur un terrain «moins dommageable»[2]. La «Société pour le développement de La Sallaz-Vennes» réclame pour sa part la désaffection des cimetières de La Sallaz «opération qui rendra à la ville (...) des terrains ayant une valeur importante». Le rapporteur de la Commission du Conseil communal note que ces cimetières «ne sont plus à leur place et nuisent au développement de cette partie de la ville». Par quatre fois, il fait état de l'opposition des habitants résidant à proximité des cimetières: «La population n'aime pas habiter dans le voisinage des cimetières», avant de concéder que ces derniers «nuisent à la construction, diminuent la valeur vénale des immeubles existant à proximité et entravent d'une manière générale le développement des régions qu'ils occupent»[3].

Cette prise en compte de l'avis des habitants concernés concorde, on le voit, avec l'intérêt des propriétaires fonciers. Les autorités envisagent dès lors d'abandonner le système de la dissémination des cimetières pour aboutir, à l'instar des grandes villes, à la création d'un cimetière unique.

Le problème le plus difficile sera de trouver des terrains se prêtant aux inhumations qui puissent offrir les quelque 40 000 places, à raison de 3 m² pendant trente ans, qui devraient suffire à une ville dont la population potentielle est estimée à 73 000 person-

---

[1] Marcel Grandjean, *La Ville de Lausanne*, Bâle 1979 (*Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, 3) sera abrégé: *MAH*, Vaud, 3, p. 294 et 295.

[2] Bulletin du Conseil communal, Lausanne (abrégé BCCL), séance du 23 novembre, p. 316.

[3] *Idem*, p. 322.

nes. Le site de Vennes, sur la rive gauche du Flon, en amont de la ville, n'est pas retenu. Les terrains y sont marneux et la couche de molasse y affleure par endroits. On fait valoir, en outre, l'inconvénient qu'il y a à maintenir des cimetières dans la partie haute de la ville. Une telle disposition est jugée contraire aux règles de l'hygiène moderne.

Le choix de la commune de Lausanne se porte sur une propriété proche du site de Montoie, au sud-ouest de la ville, d'une superficie de 1773 a, connue sous le nom de Bois-de-Vaux. En février 1916, le Conseil communal décide l'acquisition de ces terrains. Au cours de cette même séance, il décide la fermeture définitive des cimetières de La Sallaz et de la Pontaise[4] qui interviendra respectivement en 1917 et 1918. Au nombre des arguments qui ont présidé au choix du Bois-de-Vaux, il convient de relever ceux du médecin délégué du district de Lausanne, le Dr F. Messerli, qui juge que les terrains du Bois-de-Vaux réunissent les conditions requises pour favoriser la décomposition rapide des corps: «les terrains sont graveleux et sablonneux, ils sont facilement perméables à l'air et la nappe souterraine est très profonde»[5]. Parmi les articles énumérés dans l'acte d'achat (aux lieux-dits Devant le Bois-de-Vaux, La Mottaz, Pré-Achard, Le Capelard, A la Maladière), deux au moins renvoient à l'histoire des monuments d'architecture:

— La Maladière, limitrophe au sud-est du périmètre acquis où s'élève la chapelle Saint-Lazare construite vers 1470, qui desservait la léproserie, avant de servir d'entrepôt aux instruments de supplice[6].
— Devant le Bois-de-Vaux: les terrains du cimetière sont en effet bordés au nord par le domaine du Bois-de-Vaux où s'élève «Fantaisie», une maison de maître du XVIIIe avec ses dépendances, «La Belle Grange», vaste rural avec habitation et une orangerie de l'architecte Henri Perregaux[7], de la même époque. Au moment où la Municipalité décide l'acquisition des parcel-

---

[4] *BCCL*, 1916, séance du 15 février, p. 113-118.

[5] Dr. Francis Messerli, *Les cimetières et la crémation*, dans *La technique sanitaire et municipale*, no 3, mars 1925, p. 65 et 66.

[6] *MAH*, Vaud, 3, p. 316 et 317.

[7] Marcel Grandjean, *Lausanne. Villages, hameaux et maisons de l'ancienne campagne lausannoise*, Bâle 1981 (*MAH*, Vaud, 4), p. 101-109.

les du Bois-de-Vaux, pour y créer un cimetière, ces terrains, proches du site de *Lousonna*[8], ont encore une vocation agricole.

1919 : Concours d'idées pour un cimetière au Bois-de-Vaux. Henry Correvon, l'Amérique et la cafrerie

En 1919, la Municipalité ouvre un concours d'idées entre architectes et architectes-paysagistes, habitant Lausanne, pour l'élaboration des plans du futur cimetière du Bois-de-Vaux[9]. Le programme prévoyait qu'il devait être conçu sur les terrains se trouvant à l'ouest d'une voie à créer, et qui devait relier le carrefour de la Maladière au chemin de Malley. Les concurrents étaient invités à fournir:

— un plan général, présenté sur le plan de situation au 1/500 fourni par la commune;
— les profils nécessaires à la même échelle;
— les plans et élévations ou croquis perspectifs d'une entrée;
— un détail d'une partie architecturale de leur projet.

Le plan général devait indiquer les tracés des allées et sentiers, des parcelles destinées aux concessions, des murs de soutènement et des escaliers. Il devait déterminer l'emplacement d'une loge pour le concierge, avec terrain contigu pour la culture des fleurs, pour les serres, les hangars, etc., et celui d'un columbarium et éventuellement d'un ou de plusieurs bassins de fontaine[10]. Le jury est composé des architectes Maurice Braillard, Louis Daxelhofer, Jean Taillens, de représentants du maître de l'ouvrage et d'Henry Correvon, horticulteur[11]. Le programme est rédigé par Jean Taillens[12], MM. Daxelhofer et Braillard, consultés, se rallient à son contenu.

---

[8] *BCCL*, 1921, séance du 13 décembre, p. 283 : «On y a trouvé de nombreux restes de constructions romaines, des amphores, des médailles de bronze, etc. Il sera bon qu'au cours des travaux, soit d'aménagement, soit de creusage des tombes, on veille à conserver pour le musée du Vieux Lausanne, les antiquités qu'on pourrait y retrouver.»

[9] *Bulletin technique de la Suisse romande*, organe en langue française de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (abrégé *BTSR*), 1919, p. 120, 160, 180, 234, 250, 257.

[10] *BCCL*, 1921, séance du 13 décembre, p. 270-284.

[11] *BTSR*, 1919, p. 120.

[12] Ville de Lausanne, office des inhumations: lettre de Jean Taillens à M. Rosset, municipal, 22 mai 1919.

La présence au sein du jury d'Henry Correvon fournit des informations utiles quant aux intentions du maître de l'ouvrage. Correvon est en effet l'auteur d'un pamphlet paru à Genève en 1905 sous les auspices de la Commission d'Art public et intitulé «Nos cimetières»[13].

La première partie de ce texte est une dénonciation féroce de la partie moderne du cimetière de Saint-Georges à Genève. L'auteur regrette «le temps où la bonne nature transformait les corps des défunts en verdure et en fleurs» et fustige «le règne de la verroterie chère aux cannibales» (sic).

Plus loin, Correvon souligne «l'indécente promiscuité funèbre en vertu de quoi se succèdent à perte de vue des tombes que ne sépare presque aucun espace vert». Au second chapitre, intitulé «Ce qui se passe ailleurs», notre auteur, partisan par ailleurs de la crémation pour des motifs esthétiques — l'urne occupe infiniment moins de place —, décrit les cimetières-parcs américains, ou les garden-cemeteries britanniques. Il se réfère enfin au mouvement largement représenté en Allemagne en faveur du parc-cimetière et cite des exemples en cours de réalisation.

Ces arguments joueront un rôle important tant dans le compte rendu du jury qu'au cours des débats au Conseil communal au moment du vote des crédits de construction.

Cette publication de la Commission d'Art public dénonce ce que l'on ne veut plus et s'ouvre sur les tendances nouvelles, elle ne se donne en revanche aucun moyen de comprendre ou d'expliquer l'origine des phénomènes qu'elle décrit. Or le déplacement des cimetières hors des villes, la rupture de la mainmise confessionnelle, la tutelle de l'autorité civile sur les inhumations et les cimetières, les revendications ouvrières sur la sépulture des pauvres ont conduit de nombreuses villes à créer des régies municipales, auxquelles il était demandé une forte rationalisation pour couvrir à tout le moins leurs frais. Il ne pouvait être question, dans ce contexte, d'une recherche esthétique portant sur l'ensemble de l'installation. Dans ces HLM de la mort, l'enjeu «esthétique» s'est reporté sur la tombe, sur sa forme, ses inscriptions et ses décorations. Ne disposant le plus souvent que de moyens modestes, les survivants,

---

[13] Henry Correvon, *Nos cimetières*, publié par la Commission d'Art public, Genève 1905.

soucieux d'honorer leurs morts, se trouvaient face à une offre d'origine industrielle. C'est avant tout cette irruption du décor funéraire industriel que décrit Henry Correvon. Il s'en prend ensuite, toujours sans en expliquer le pourquoi, à l'uniformité du cimetière qui provient, bien souvent, de la reprise à grande échelle des solutions héritées du passé.

En cherchant à se décharger de cet héritage et à éviter l'uniformité et la monotonie de l'ensemble, le jury du concours du Bois-de-Vaux se rattache à un mouvement novateur qui va chercher ses modèles aux Etats-Unis et en Allemagne[14]. Au lendemain de la guerre de 14-18, les cimetières militaires, par les problèmes qu'ils posent quant à leur étendue et leur volonté d'unité, s'inscrivent dans ce mouvement. Les revues d'architecture publient nombre de chapelles, monuments collectifs et cimetières[15]. Au moment même où le concours du Bois-de-Vaux est ouvert, L'Œuvre[16], Association suisse romande de l'art et de l'industrie, reprenant un thème déjà développé par le Werkbund dans une exposition à Zurich, annonce une exposition d'art funéraire[17] qui doit «rendre compte de la nécessité de réagir contre l'envahissement du mauvais goût, de la prétention et de la camelote». La double problématique — unité de l'ensemble, d'une part, et renouveau de l'art funéraire, d'autre part — sert de référence au jury chargé de juger ce concours.

---

[14] Se référer par exemple aux cimetières américains de Brooklyn (1830) ou de Boston (1850) ou à l'Ohlsdorfer Friedhof de Hambourg (1880).

[15] Voir à ce sujet: *Moderne Bauformen, eine Sammlung von Details, Intérieurs und Fassaden für Architekten und Bauhandwerker*, Stuttgart 1916, Heft 3: «Entwürfe für Kriegsdenkmale und Soldatengrabmale mit einem grundsätzlichen Begleitwort von Pr. J. Popp»; *L'Œuvre*, Bulletin de l'Association suisse romande de l'art et l'industrie (abrégé *OEV*, Bull.), 4e année, no 5, 1920, où l'on peut lire sous la signature de Paul Perret: «(...) éveillé par le souci de donner une sépulture convenable aux centaines de milliers de morts restés sur les champs de bataille, un journal spécial, «l'Art funéraire et commémoratif» s'est fondé à Paris pour traiter de ces questions. Et les revues d'art allemandes sont pleines de monuments funéraires.»

[16] L'Œuvre, Association suisse romande de l'art et de l'industrie, fondée à Yverdon en 1913. A. Laverrière en est le président, Charles L'Eplattenier le vice-président. Maurice Braillard en est membre dès la fondation. L'Œuvre annonce au nombre de ses objectifs: «(...) faire pénétrer l'art dans la vie, relever le goût du public et développer les industries d'art». L'association publie *L'Œuvre*, bulletin bimensuel, premier numéro, 20 février 1914 et *L'Œuvre*, revue mensuelle (5 numéros).

[17] *OEV*, Bull., 3e année, no 10, février 1919.

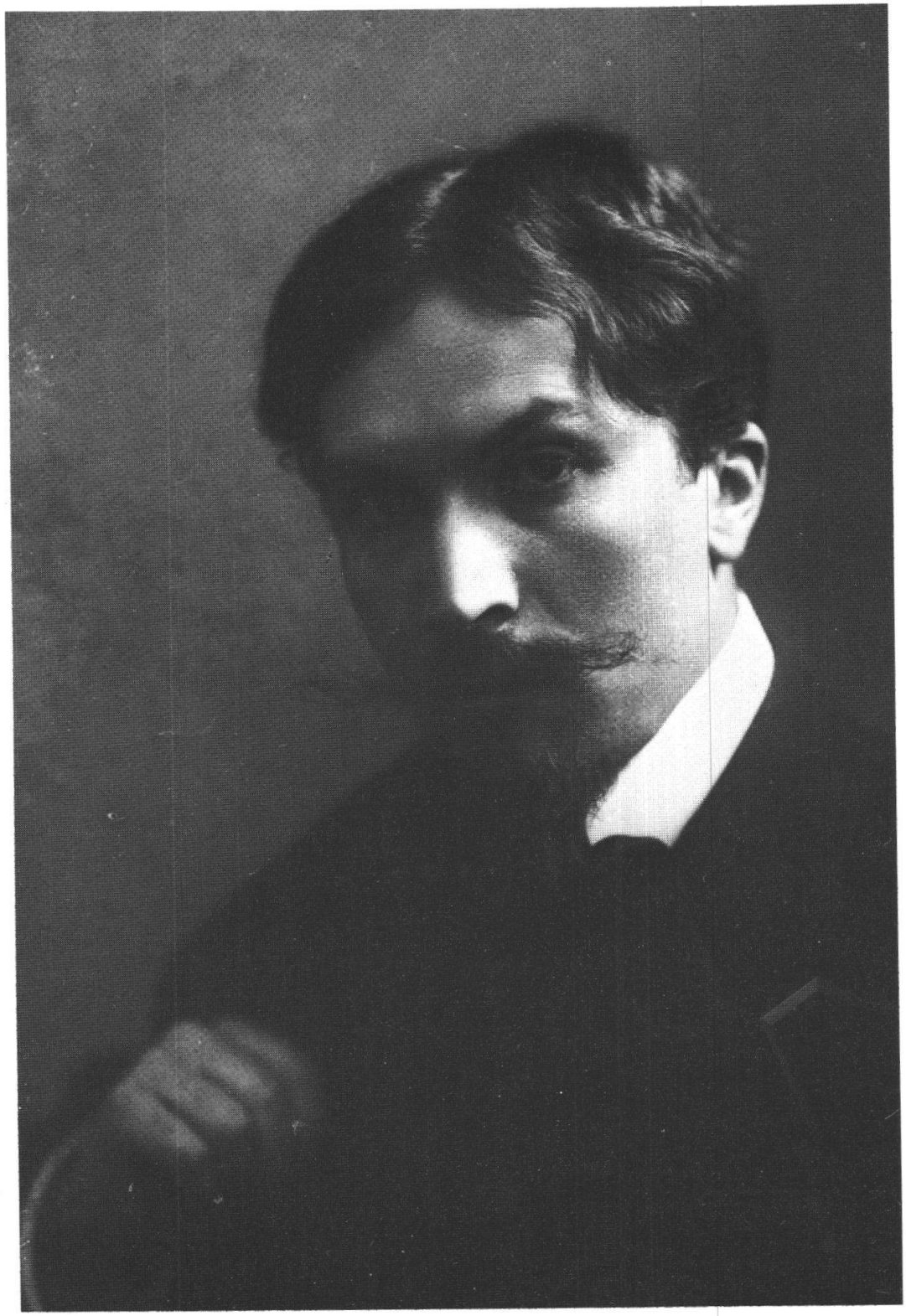

Fig. 1. Alphonse Laverrière photographié en 1902 par Francis de Jongh (Musée de l'Elysée).

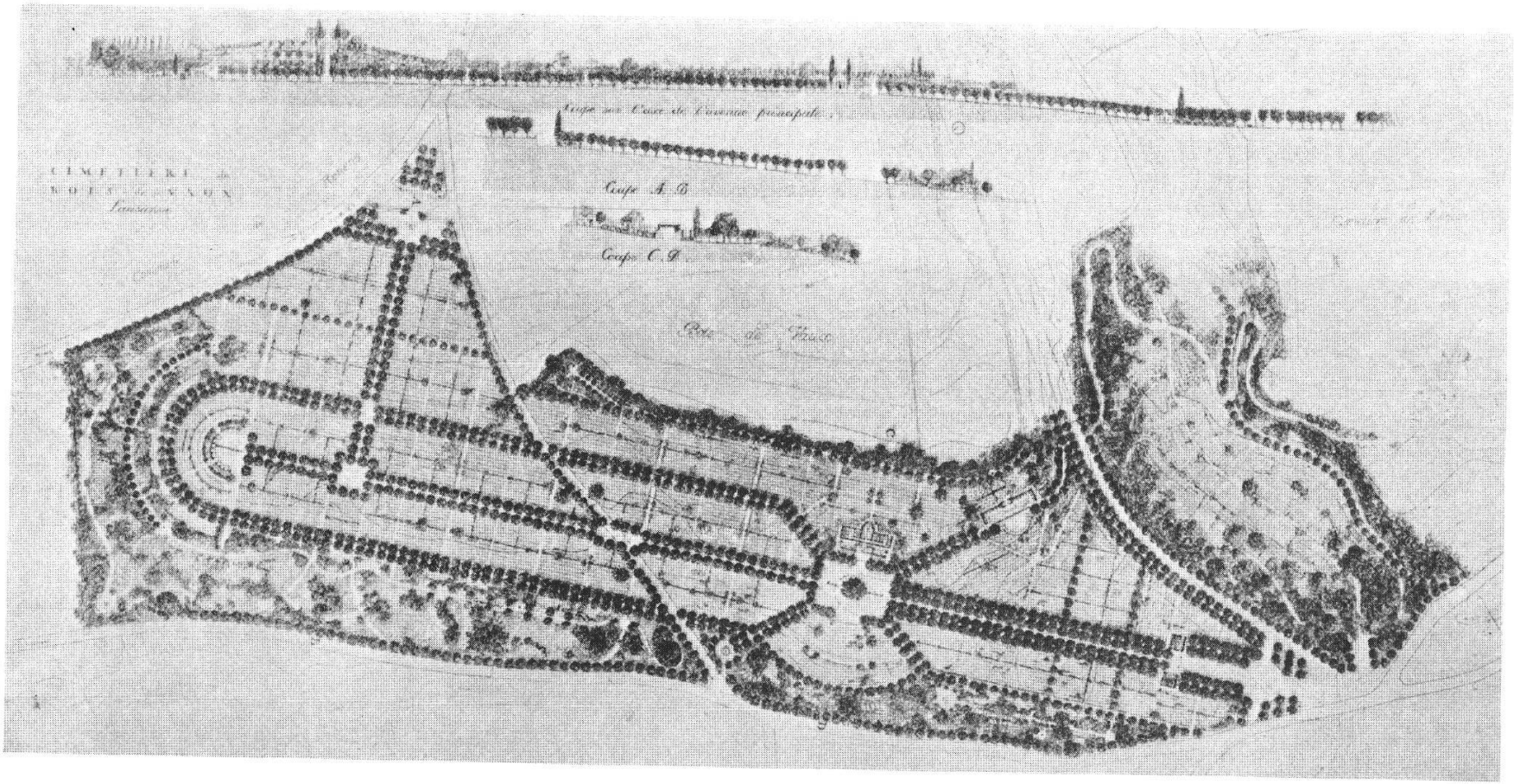

Fig. 2. Concours Bois-de-Vaux 1919, 1^er^ prix, projet « ATROPOS » par A. Laverrière, selon BTSR.

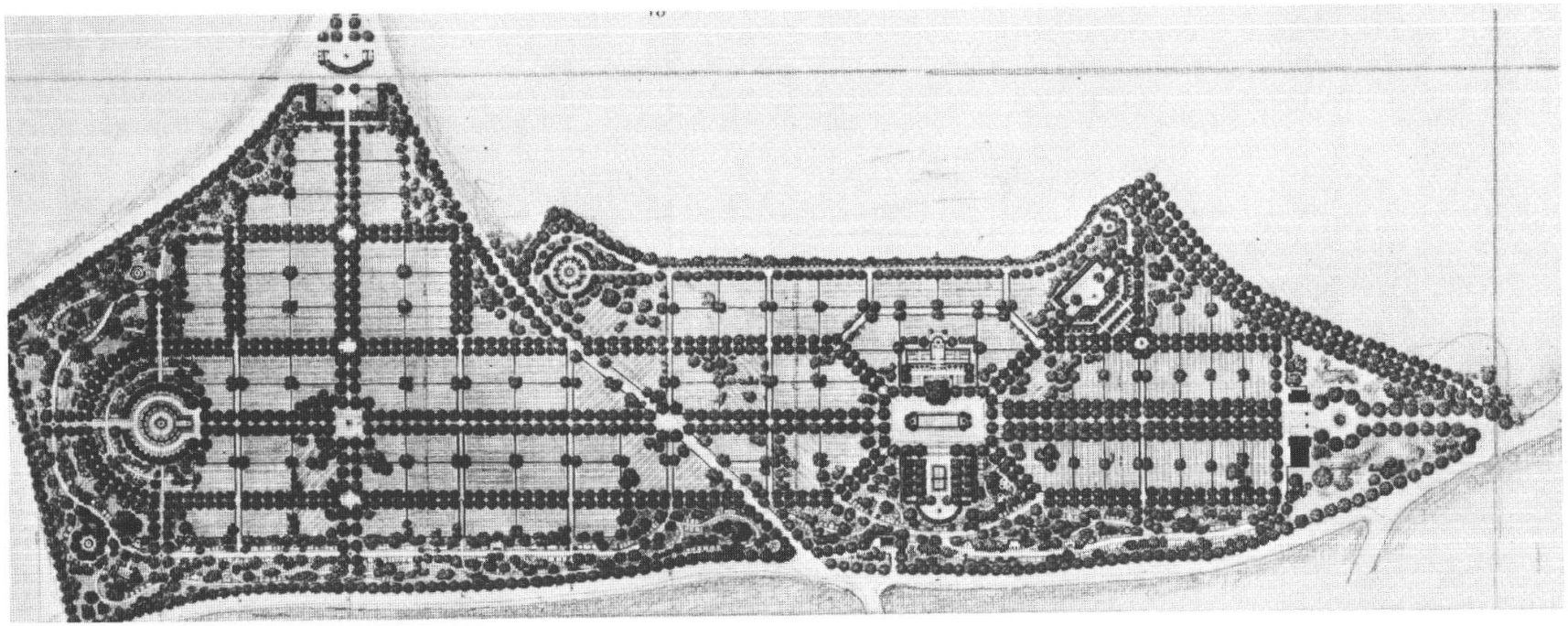

Fig. 3. A. Laverrière, Bois-de-Vaux, plan d'ensemble n° 10, 1920.

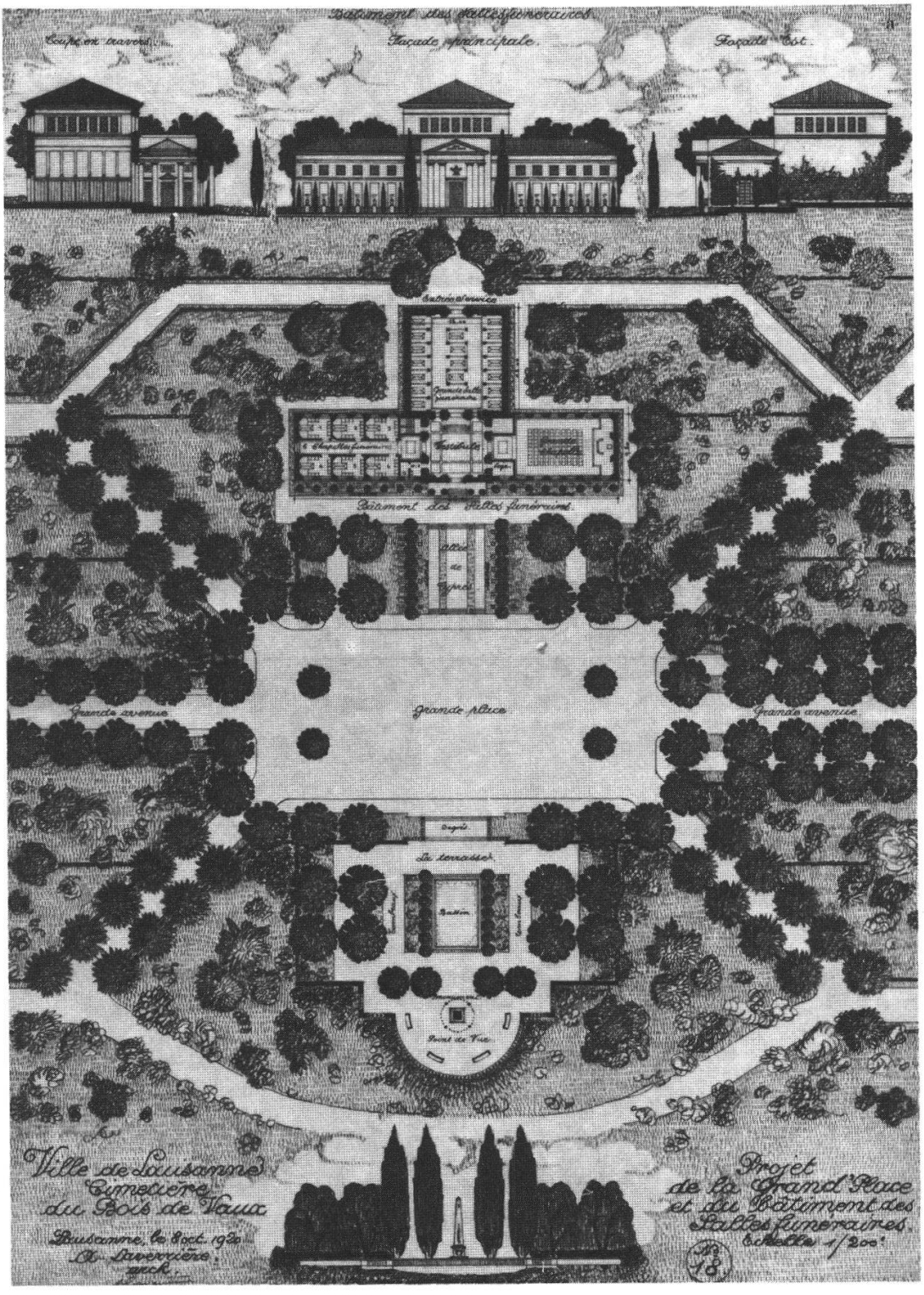

Fig. 4. A. Laverrière, Bois-de-Vaux, projet définitif de 1920, partie centrale et élévation des salles, 1/200e (coll. Ph ML).
(Photo Charles Page)

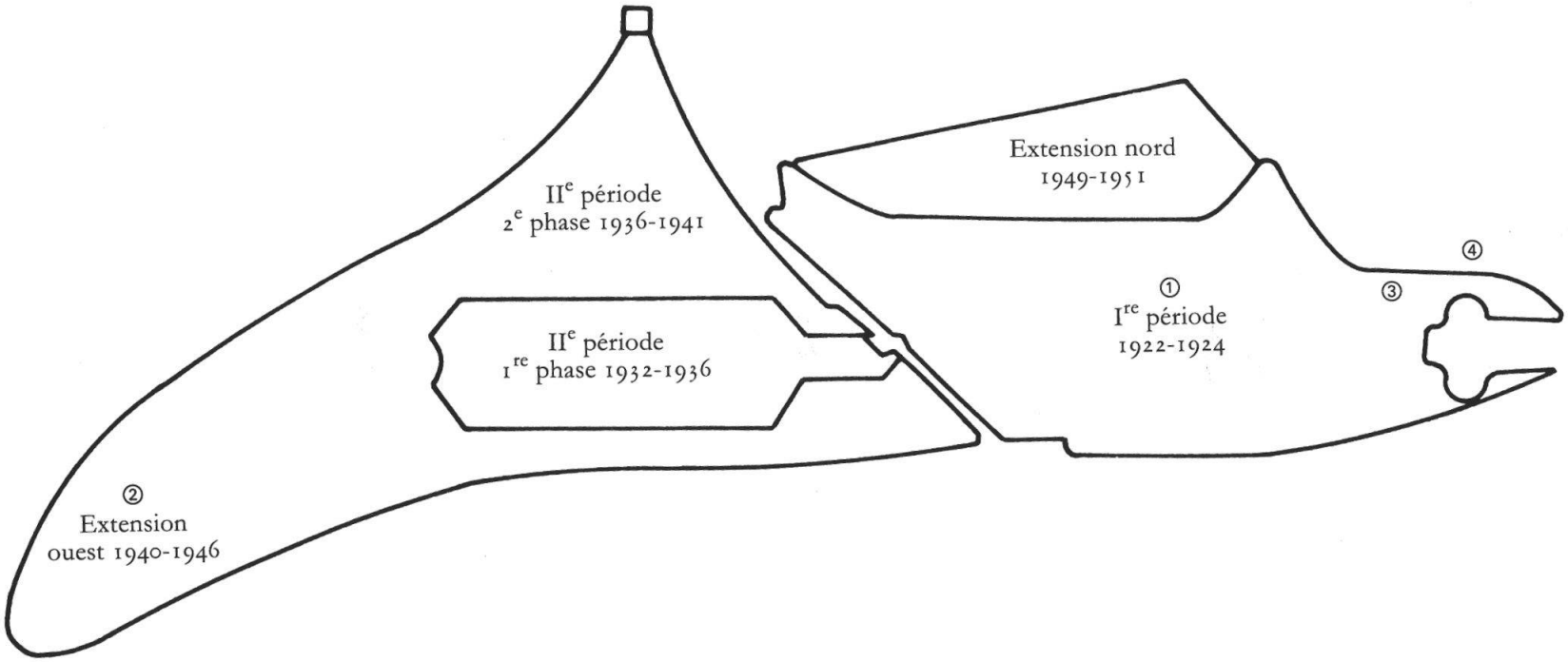

Fig. 5. Bois-de-Vaux, chronologie de la réalisation, nos 1 à 4: les emplacements successifs des bâtiments prévus.

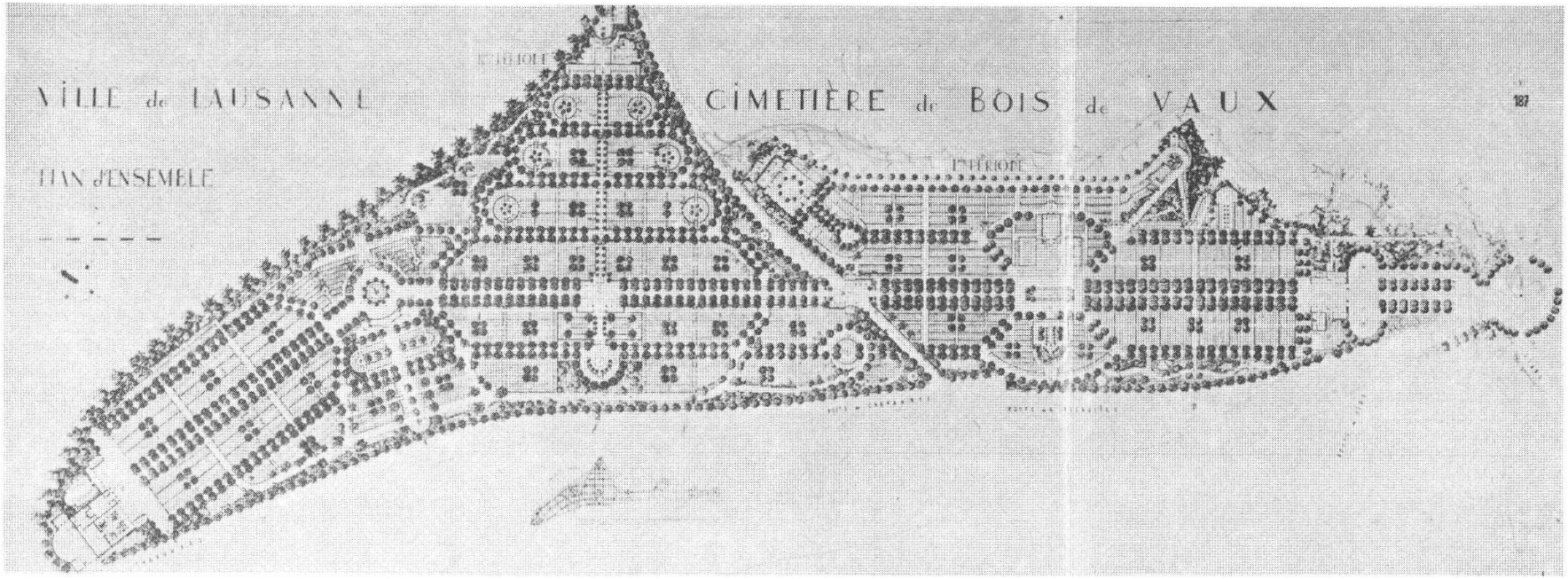

Fig. 6. A. Laverrière, Bois-de-Vaux, plan d'ensemble n° 187, 1932, selon BCCL, *1932.*

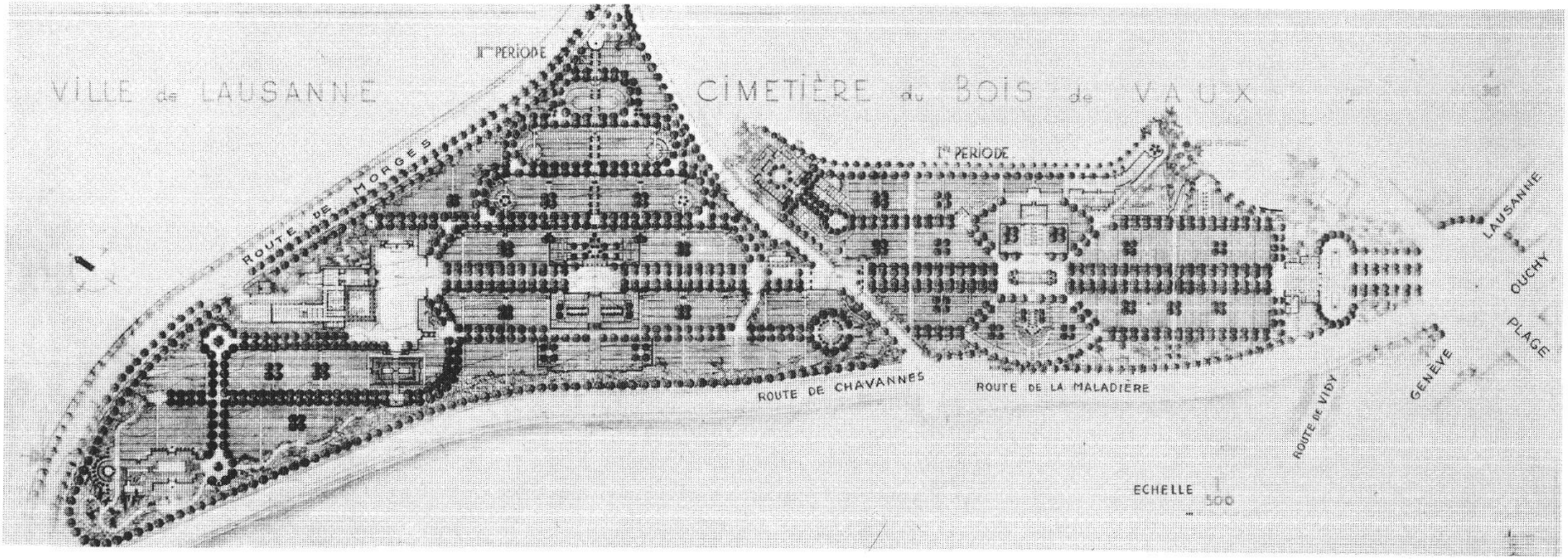

Fig. 7. A. Laverrière, Bois-de-Vaux, plan d'ensemble n° 305, novembre 1934, selon WERK, *1935.*

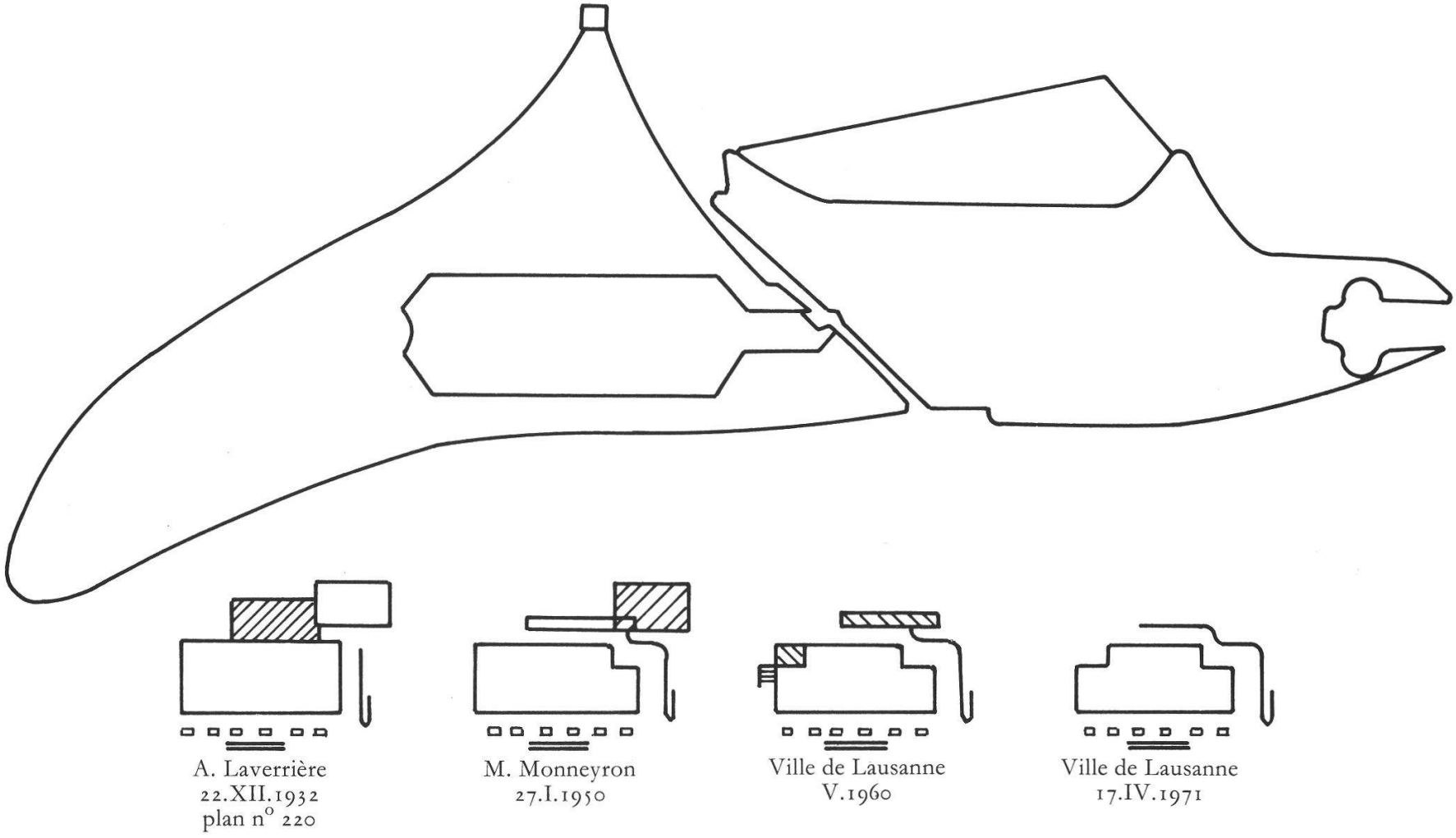

Fig. 8. Bois-de-Vaux, II^e période, bâtiment d'entrée, plan initial et adjonctions.

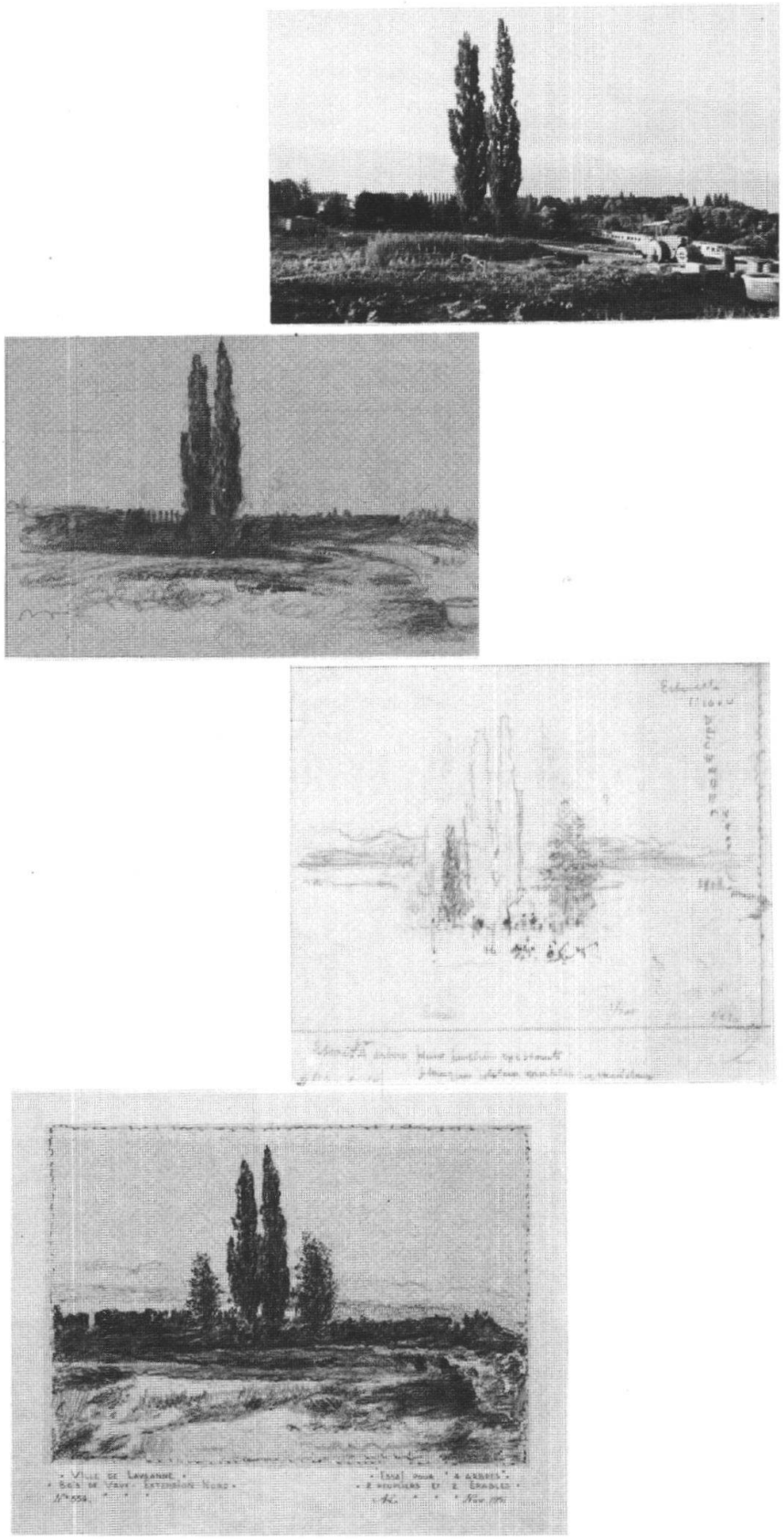

Fig. 9. A. Laverrière, Bois-de-Vaux, « Essai pour 4 arbres, 2 peupliers et 2 érables » (Coll. Ph ML).
(Photo Charles Page)

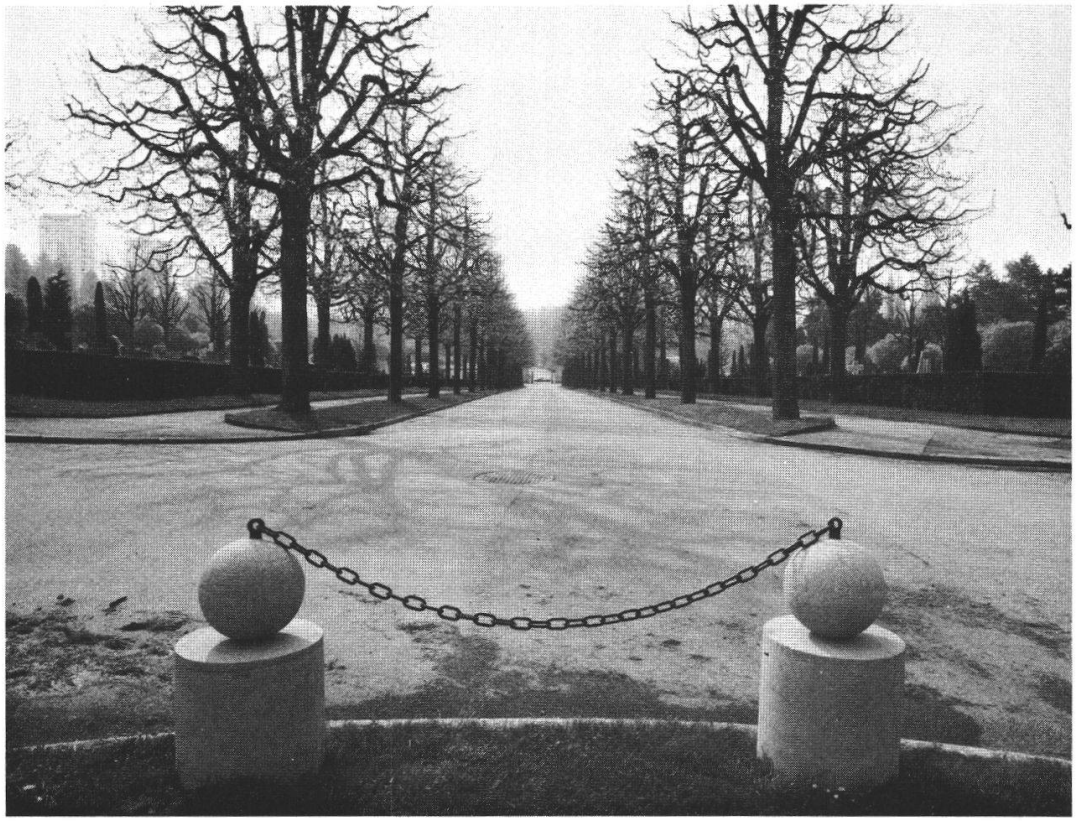

Fig. 10. Bois-de-Vaux, l'allée principale vue de la Grand'place en direction de l'est.
(Photo Charles Page)

Fig. 11. Bois-de-Vaux, première période, allée et bassin. (La seconde tombe depuis la gauche est celle d'E.E. Viollet-le-Duc, transférée depuis le cimetière de La Sallaz.)
(Photo Charles Page)

Les efforts «d'éducation du goût du peuple», entrepris par l'Association suisse romande de l'art et de l'industrie, se rattachent, par leur contenu, aux campagnes de «l'art pour le peuple»[18]. On y retrouve mot pour mot les mêmes thèmes: «Tout est laid, tout écœure en cette camelote fabriquée et écoulée en grand, au bénéfice de quelques-uns...» En ce qui concerne A. Laverrière et l'Œuvre, l'influence des mouvements artistiques tels que les Arts and Crafts, inaugurés en Grande-Bretagne par W. Morris, est incontestable. L'exposition d'art funéraire organisée par L'Œuvre en 1919 est le pendant d'une manifestation qu'elle met sur pied pour promouvoir la création d'intérieurs ouvriers.

Le jury du concours du Bois-de-Vaux se réunit le 7 août 1919[19]. L'architecte genevois Maurice Braillard en assure le secrétariat. Les neuf projets déposés dans les délais sont évalués à partir des critères suivants:

— le tracé des artères principales et leur adaptation au relief du terrain (le cimetière doit occuper les flancs d'un coteau à pente assez douce);
— la disposition des entrées;
— les emplacements des motifs d'architecture (monuments, pièces d'eau, etc.) et la distribution de la végétation, «dans un but d'hygiène et d'esthétique»;
— la possibilité de créer le cimetière par étapes;
— la possibilité d'exécuter le programme demandé sans frais exagérés.

Cette énumération, reprise dans l'ordre du rapport du jury, résume très précisément le problème que les concurrents avaient à résoudre. Le rapport du jury met l'accent sur les éléments prépondérants de l'évaluation. Il est permis de dire que l'on a voulu un espace clos, isolé de l'environnement immédiat et dont les accès devaient être clairement marqués. Les quatre projets primés[20] répondent à ce critère. Le projet «Atropos» (fig. 2), qui a pour

---

[18] Dr. Henry Cazalis (pseud. Jean Lahor), *L'art pour le peuple à défaut de l'art par le peuple*, Paris 1902. Cité par Geneviève Heller, *Propre en ordre*, Lausanne 1979.

[19] Pour le rapport du jury voir: *BTSR*, 1919, p. 234 et 235.

[20] *BTSR*, 1919, p. 248, 249, 258-261. Ier Prix ATROPOS de M. A. Laverrière. Ier Prix (IIe rang) HIRONDELLE de M. G. Epitaux. IIe Prix REPOS de M. R. Bonnard. IIIe Prix DEBOUT LES MORTS de MM. Bruger et Trivelli.

auteur A. Laverrière, est sans conteste celui qui assure le mieux la cohérence de l'ensemble, malgré la séparation verticale que représente le chemin du Bois-de-Vaux et la forme irrégulière de la parcelle[21]. Les subdivisions rectangulaires du projet «Hirondelle» de G. Epitaux s'intègrent mal à la forme de l'ensemble. Le réseau strict des circulations qui caractérise le projet «Repos» réduit la forme de l'ensemble à sa structure. Quant au projet «Debout les morts», il juxtapose à l'intérieur d'une haie d'enceinte des éléments très variés qui, sans pour autant s'adapter à la spécificité du terrain, rompent l'effet d'ensemble de la composition.

La même année, un certain nombre d'architectes, dont Laverrière, participent à la fois au concours pour le cimetière du Bois-de-Vaux à Lausanne et à celui pour la cité-jardin coopérative d'Aïre[22] à Genève. Tant au niveau de l'économie générale des espaces qu'au point de vue du dessin, la comparaison se révèle intéressante.

Pour ce qui est du projet «Atropos», le jury du concours du Bois-de-Vaux note dans son rapport: «La composition générale a grande allure; les entrées sont particulièrement bien à leur place et bien étudiées, notamment l'entrée principale. L'idée d'encadrer le cimetière d'un rideau de verdure et d'y loger les concessions est fort heureuse, il en est de même de l'avenue des Urnes. L'emplacement des édifices est très judicieux, malheureusement cette composition ne tient pas suffisamment compte de la topographie du terrain et nécessiterait pour sa réalisation des terrassements considérables.»[23] Cette remarque critique renvoie d'ailleurs davantage aux préoccupations financières du maître de l'ouvrage qu'à la qualité du projet. Il faut toutefois noter que ce reproche est fait à Laverrière pour d'autres projets. En conclusion du rapport, M. Correvon et les représentants de la Municipalité (MM. Rosset et Boiceau) regrettent «qu'aucun des concurrents n'ait eu la hardiesse de présenter un projet dans le genre des parcs-cimetières des Etats-Unis, qui s'harmoniserait pourtant si bien avec la nature du pays».

En fait, le jury retient une solution mixte qui regroupe un cimetière de conception nettement architectonique et des éléments

---

[21] Seuls les projets primés sont connus.

[22] *Schweizerische Bauzeitung*, Organ des Schweiz. Ingenieur und Architekten-Vereins (abrégé *SBZ*), 1919, p. 215-221. *BTSR*, 1919, p. 44-51.

[23] *BTSR*, 1919, p. 235.

relevant du cimetière-parc. Le choix du type dominant, la conception architectonique, découle clairement du programme rédigé par l'architecte Taillens[24]. Les préférences de l'horticulteur Correvon, partisan déclaré du cimetière-parc, ne sont suivies que marginalement. Dans le projet retenu, les masses végétales délimitent l'espace. Les constructions en dur et les axes de circulation structurent l'ensemble. Les quatre projets primés sont des œuvres d'architectes, aucun projet d'architecte-paysagiste n'est retenu.

Lausanne n'innove pas: la «révélation» de Bremgarten

Après l'exposition publique des projets au cours de l'été 1919, la Municipalité charge A. Laverrière d'élaborer un projet définitif tenant compte des observations de détail formulées par le jury. Les consignes du maître de l'ouvrage ont porté sur l'économie des moyens nécessaires à adapter la composition au terrain. Les modifications du plan «Atropos» portent avant tout sur la partie nord-ouest du cimetière, dont le relief est le plus accidenté. C'est l'endroit prévu pour l'édification d'une partie cinéraire. L'entrée est également remaniée, elle est reportée un peu plus à l'ouest. La Commission du Conseil communal, soucieuse de faire admettre son projet et sans doute composée de gens peu rompus à la lecture de plans et à leur évaluation, se rend à Berne pour visiter le cimetière du Bremgarten qui produit sur eux un effet considérable et leur confirme la justesse de leur choix. Qu'on en juge plutôt: «Cette visite a été une révélation pour les membres de votre Commission qui ont pu se rendre compte des progrès réalisés dans le domaine de l'esthétique des cimetières et constater combien les parties traitées suivant les méthodes nouvelles, c'est-à-dire depuis cinq à six ans, sont plus belles que les anciennes.»[25]

Le projet définitif, daté du 1er juin 1920 (fig. 3 et 4)[26], fait l'objet

---

[24] Les photographies du site du Bois-de-Vaux au moment du concours, prises par Jean Taillens, sont conservées au service des inhumations de la Ville de Lausanne.

[25] *BCCL*, 1921, séance du 13 décembre, p. 270-284.

[26] Les plans d'A. Laverrière et ceux établis par son atelier pour le cimetière du Bois-de-Vaux sont numérotés de 1 à 520 environ. Le plan général du concours de 1919 ne porte pas de numéro, il n'est connu que par sa publication dans le *BTSR*. Nombre de ces plans, en particulier ceux des dernières années de la vie de Laver-

du préavis de la Municipalité du 5 février 1921[27]. En 1921, la situation financière de la commune de Lausanne est très précaire, mais la nécessité d'ouvrir des chantiers de chômage, qui donnent droit à des subsides de l'Etat, la saturation du cimetière de Montoie, prévue pour l'été 1922, empêchent la commune de différer l'ouverture du chantier du Bois-de-Vaux. Le Conseil communal décide donc de commencer les travaux. En novembre de la même année, la Municipalité est tentée de revenir sur cette décision. Elle charge une commission d'étudier une solution qui permettrait de renvoyer aux exercices 1923 et 1924 les charges qu'entraînera la construction du nouveau cimetière. On confie à Laverrière l'étude d'une extension du cimetière de Montoie au lieu-dit Le Capelard[28]. Cette solution, approuvée par le Conseil communal, ne passe pas l'étape de la mise à l'enquête, le service sanitaire de l'Etat de Vaud s'y oppose[29]. Ces tergiversations soulignent l'importance d'un des critères d'évaluation mentionnés par le jury, à savoir la possibilité d'une réalisation par étapes. Instrument privilégié du pragmatisme municipal, elle permet de conjuguer projets ambitieux et moyens limités. On devine que les projets auront à en souffrir.

Les travaux de la première période (fig. 5)[30] peuvent commencer, ils englobent l'ensemble des terrassements, la construction de la grande avenue centrale, la plus grande partie possible des plantations, la totalité de la clôture et l'aménagement de l'entrée principale de manière à donner immédiatement un caractère esthétique

---

rière, ont été dessinés par Pierre Estoppey, peintre, graphiste et scénographe qui avait étudié l'architecture dans l'atelier Laverrière de 1930 à 1933.

Environ 60 plans sont conservés par la Ville de Lausanne: service des parcs et promenades. Les plans des bâtiments réalisés sont conservés par la Ville de Lausanne: service de l'urbanisme, police des constructions. D'autres plans, relatifs aux projets non réalisés, sont conservés dans la collection de Phyllis Meyrat-Laverrière (abrégé Coll. PhML).

[27] *BCCL*, 1921, séance du 8 février, p. 52-56.

[28] *BCCL*, 1921, séance du 18 octobre, p. 95-99.

[29] *BCCL*, 1922, séance du 17 octobre, p. 176. L'affectation des terrains compris entre les cimetières de Montoie à l'est, et du Bois-de-Vaux à l'ouest a fait l'objet de nombreuses propositions au fil des années, il fut question, entre autres, d'y établir le clos d'équarrissage.

[30] Je m'en tiens au vocabulaire admis par les protagonistes du chantier: la période définit un espace, elle se subdivise quelquefois en zones, les étapes renvoient au calendrier des travaux. La première période correspond à la première étape du chantier.

au cimetière[31]. Si nécessité fait loi, et s'il faut adapter le calendrier des travaux aux moyens disponibles, on n'en souhaite pas moins jouir le plus tôt possible de l'effet d'ensemble de l'œuvre, indispensable à satisfaire l'ambition d'avoir «l'un des plus beaux [champs de repos] de la Suisse»[32].

On peut s'étonner, en considérant les difficultés financières du moment, du peu d'intérêt que suscite la crémation, pourtant réputée hygiénique et économe d'espace. Les projets pour le cimetière prévoient certes une partie cinéraire et la Ville de Lausanne dispose depuis 1909[33] d'un four crématoire à Montoie. En 1920, les autorités chargent même A. Laverrière d'étudier un petit columbarium «à la fois simple et esthétique»[34] pour le cimetière de Montoie. En 1915, on estimait les besoins de la ville en places d'inhumations[35] à 39 420; le Bois-de-Vaux doit en offrir 27 000, ce qui signifie que les prévisions officielles comptaient sur un accroissement de la part des incinérations. Pour les autorités, qui semblent à cette époque préférer l'inhumation, il convient de laisser le libre choix à la population entre les deux procédés, ce qui «correspond mieux à la mentalité des habitants de Lausanne»[36]. Les calculs de prix de revient fournis par la Municipalité font apparaître un coût plus élevé pour la crémation. Mais les terrains du cimetière n'interviennent qu'au prix d'achat dans le calcul du coût de l'inhumation[37].

En choisissant de réaliser un cimetière central unique, sur un site relativement écarté, mais chargé de signification par l'histoire

---

[31] *BCCL*, 1922, séance du 17 octobre, p. 177.

[32] *BCCL*, 1921, séance du 8 février, p. 56.

[33] Il a été inauguré le 18 octobre 1909. Sa construction a été financée par la Ville avec un apport de capitaux de la Société vaudoise de crémation.

Le premier crématoire construit en Suisse l'a été à Zurich (1889), celui de Lausanne est le sixième. En 1923, il n'y eut à Lausanne que 159 incinérations sur 1136 décès, soit 13,7%; la même année, Zurich incinère 46,7% de ses défunts.

[34] *BCCL*, 1920, séance du 25 mai, p. 340 et 341.

[35] En se basant sur une mortalité annuelle moyenne de 1,8% et une population de 73 000 habitants.

[36] Louis Bourgeois, *Les cimetières et la crémation à Lausanne*, dans *La technique sanitaire et municipale*, mars 1905, p. 71 et 72.

[37] Selon ces calculs fournis par la Municipalité, à la demande de la Société vaudoise de crémation, le prix de revient d'une tombe pour une durée de 30 ans serait de Fr. 55.50 alors que le prix de revient d'une incinération, sans inhumation de l'urne, serait de Fr. 64.—. *BCCL*, 1922, séance du 17 octobre, p. 179.

de sa colonisation romaine, Lausanne, qui aborde une période de forte croissance urbaine, rejette encore la mécanisation de la mort et veut retrouver le temps où la nature «transformait les corps des défunts en verdure et en fleurs». Ce même désir trouve son expression dans la volonté clairement formulée de créer au Bois-de-Vaux un bel espace. Mais le contenu spirituel du champ de repos s'en trouve modifié, il n'est plus orienté vers l'au-delà, ne remplit plus de fonction dogmatique, il doit désormais être à même d'offrir aux vivants un espace vert, un espace de détente et de recueillement, dont l'harmonie est demandée à l'architecture.

Chronologie générale de la réalisation

1922-1924: le cimetière est inauguré et ouvert aux inhumations en septembre 1924. Les premiers crédits destinés à la réalisation de la première période sont votés en octobre 1922, ceux destinés à son achèvement le sont en février 1930. On estime, en 1932[38], que la première période sera entièrement occupée au printemps 1933.

1932-1936: les crédits destinés à la deuxième période, à l'ouest du chemin du Bois-de-Vaux, sont votés au printemps 1932. Ils doivent permettre la réalisation de sa première phase, qui comprend l'entrée sur le chemin du Bois-de-Vaux, le prolongement de l'allée principale, le bâtiment de service au nord de l'entrée ainsi que l'aménagement complet des zones II et III. Le plan d'ensemble, qui sert de référence à cette étape des travaux, porte le numéro 187 (fig. 6)[39]. Il se distingue du plan numéro 10, de 1920, demeuré valable jusqu'alors et exécuté dans ses grandes lignes pour ce qui est de la première période[40], par le prolongement en ouest, dans le triangle formé par les routes de Chavannes et de Morges[41].

Par rapport au plan numéro 10, on observe la suppression de deux des trois franchissements du chemin du Bois-de-Vaux. Cette solution, prévue initialement, avait d'ailleurs de quoi surprendre.

---

[38] *BCCL*, 1932, préavis du 26 avril, p. 1-5. Coll. PhML, lettre de A. Laverrière à M. Bridel, municipal, 24 mars 1932.

[39] *Idem*, annexe p. 3.

[40] Ce plan diffère surtout pour l'extrémité nord-ouest: les concessions spéciales et nord-est: le cinéraire. Ces deux zones ont fait l'objet d'études de détail.

[41] L'acquisition de la parcelle «Creux» du nom de l'ancien propriétaire est envisagée dès 1916, mais n'interviendra qu'après 1932. Coll. PhML, lettre de A. Laverrière à M. Bridel, municipal, 24 mars 1932.

Elle était en contradiction avec la nature close de l'espace-cimetière et reflétait la gêne de l'auteur face à la servitude constituée par le chemin du Bois-de-Vaux. L'ensemble du plan de la deuxième période est profondément remanié dans le sens d'une adaptation plus sensible au terrain[42]. La coupe longitudinale et la coupe parallèle, datées de mars 1932[43], donnent une vision très explicite des terrasses superposées qui dominent la plaine de Vidy et le lac.

Les circulations sont plus étroites que dans la première période et le terrain est aménagé de telle sorte qu'il y ait moins de place perdue. Le préavis d'avril 1932[44] indique que «nous n'avons pas oublié de réserver une place, dans la partie extension» (deuxième période à l'ouest de la première phase), «pour la construction future d'un nouveau crématoire, de salles funéraires et de columbariums». C'est la première mention d'un déplacement des bâtiments prévus tant dans le projet «Atropos» que dans les études pour la réalisation de la première période au nord de la grand'place. Il s'agit en outre d'une modification du programme qui ne prévoyait pas à l'origine de crématoire dans l'enceinte du Bois-de-Vaux.

1936-1941: les crédits pour la première phase de la deuxième période sont votés le 21 juin 1932. L'ouverture de la deuxième période a lieu en janvier 1934, les sections aménagées doivent suffire jusqu'en hiver 1937. En mai-juin 1936[45], les autorités décident la réalisation des zones IV à VII et du petit belvédère qui doivent terminer la partie du cimetière qui, en forme de triangle, va jusqu'à l'intersection de la route de Morges et du chemin du Bois-de-Vaux. Le belvédère, dont la prose municipale nous dit qu'il «ouvre les horizons du lac, des montagnes et du ciel, couronnera d'une façon heureuse notre cimetière»[46] a subi deux amputa-

---

[42] Coll. PhML, lettre de A. Laverrière à M. Bridel, municipal, 24 mars 1932. A. Laverrière écrit: «(...) Pour terminer, je me permets de vous rappeler que le plan d'ensemble du cimetière a été établi d'après le projet définitif du 1er juin 1920, mais que pour la IIe période, les expériences de la pratique m'ont amené à reprendre complètement les dispositions secondaires — mais sans toutefois modifier l'idée générale admise et qui comporte une composition organisée sur un axe principal, prolongement de l'avenue existante (Ire période).»

[43] *BCCL*, 1932, préavis du 26 avril, annexe p. 3.

[44] *Idem*, p. 2.

[45] *BCCL*, 1936, préavis du 22 mai, p. 1-4. *BCCL*, 1936, séance du 30 juin, p. 541-544.

[46] *BCCL*, 1936, préavis du 22 mai, p. 1.

tions successives. Nous y reviendrons dans la partie consacrée aux éléments non réalisés (voir fig. 2).

Si le préavis municipal du 22 mai 1936 publie en annexe le plan numéro 192 (extrait du plan d'ensemble 187), l'architecte travaille dès novembre 1934 sur la base du plan numéro 305[47] comprenant «l'extension ouest» et les terrains réservés pour les bâtiments (fig. 7).

1940-1946: cette extension à l'ouest est décidée en mai 1940[48] et réalisée, sans les bâtiments, avec une certaine lenteur. Les travaux dureront en effet jusqu'à l'automne 1943[49] pour la première étape, jusqu'en décembre 1947 pour la deuxième étape[50]. La zone I (deuxième période) est aménagée à partir de 1943.

1949-1951: l'extension nord, première période (parcelles Dusserre et Meylan) est envisagée avant l'achèvement de l'extension ouest[51]. Elle est décidée par le Conseil communal le 27 décembre 1949.

Cette deuxième extension, située en dehors du périmètre défini par le concours de 1919, n'avait jamais été envisagée jusqu'alors. L'acquisition de cette parcelle, partie de la campagne du Bois-de-Vaux, donne lieu à de longues et difficiles tractations[52]. C'est la seule partie du cimetière dont la réalisation prend la place de constructions existantes[53]. Les travaux durent jusqu'en novembre 1951.

On remarque deux ruptures importantes dans le déroulement de ces travaux. La première est marquée par l'abandon, pour la deuxième période, du plan directement issu du concours public

---

[47] Publié dans: *Das Werk*. Organ des Bundes Schweizer Architekten BSA u. des Schweiz. Werkbundes SWB (abrégé *WERK*), 22e année, avril 1935, p. 116 et 117.

[48] *BCCL*, 1940, préavis du 7 mai, p. 1-4.

[49] Coll. PhML, A. Laverrière, Cimetière du Bois-de-Vaux, exposé général sur la situation des travaux en cours, 8 janvier 1943.

[50] Coll. PhML, A. Laverrière, Cimetière du Bois-de-Vaux, extension sud-ouest, 2e étape, situation générale des travaux exécutés à ce jour et à terminer, 15 novembre 1947.

[51] Coll. PhML, A. Laverrière, lettre à la direction de police, 13 juillet 1947.

[52] Coll. PhML, notaire Ernest Berger, minute no 2365, copie. Maurice Dusserre, artiste-peintre, et sa sœur Charlotte Stengelin font inscrire un grand nombre de servitudes en leur faveur (vue, affectation, type de plantations, etc.). Ils disposent de l'une des dernières parcelles sur lesquelles le cimetière puisse s'étendre à l'intérieur du périmètre compris entre les routes de Morges et de Chavannes.

[53] Coll. PhML, notaire Ernest Berger, minute no 2365: «Les travaux de démolition de l'escalier et de l'orangerie, sauf la paroi nord, seront effectués aux frais de

d'architecture de 1919 (1932, plan 187). La seconde est constituée par les extensions en dehors des périmètres prévus initialement.

A. Laverrière ne se contente pas de se préoccuper des contingences liées à la réalisation de son projet et à son évolution, il manifeste le souci d'adapter son cimetière aux besoins sans cesse grandissants d'une ville moderne. C'est ainsi qu'il écrit en 1947: «Un cimetière ne peut être considéré dès le début de sa création comme un tout immuable, définitif. C'est un élément d'urbanisme qui doit se modeler selon les circonstances et sur le mouvement de la population d'une ville.»[54] Soucieux de résoudre rationnellement les problèmes ainsi posés, il ne cesse de rappeler l'objectif général et se réfère avec constance au plan initial. Pressé de trouver, au moindre coût, de nouvelles surfaces à inhumer, il recherche les solutions les plus rationnelles. Il rappelle avec insistance que «la crémation est un précieux moyen pour l'urbaniste d'économiser du sol» et que ce domaine n'est «pas nouveau pour nous, (...) que les circonstances n'ont pas permis d'aller au-delà d'une série d'études, avant-projets, projets, variantes, etc.»[55] Conscient de l'impact de sa réalisation dans le contexte urbain, il ne renonce pas aux éléments décoratifs prévus dès le projet «Atropos», tels que le point de vue, et l'obélisque, au sommet de la deuxième période.

Malgré les vingt-neuf années que dure le chantier (1922-1951), Laverrière parvient à conserver à l'ensemble son caractère spécifique. La composition générale, appuyée sur une avenue principale d'est en ouest, reste sensible malgré la coupure du chemin du Bois-de-Vaux, la largeur réduite des chemins dans la deuxième période et les extensions ouest et nord. Le plan a été adapté à la réalité nouvelle sans être mutilé dans ses parties essentielles.

---

la Commune de Lausanne, par l'entrepreneur choisi par Maurice Dusserre (...). M. Dusserre récupérera à son profit toutes les pierres de taille de l'escalier et de la façade sud.»

La correspondance de A. Laverrière (Coll. PhML) au sujet de ce chantier indique que la démolition de l'orangerie est intervenue entre le 10 octobre et le 14 novembre 1950. Les matériaux récupérés, pierre de taille et blocage de brique se trouvent encore dans le parc du domaine du Bois-de-Vaux.

[54] Coll. PhML, A. Laverrière, situation générale des travaux, décembre 1947.

[55] *Ibid.*

Aux innombrables péripéties évoquées plus haut, se rapportant aux décisions, aux choix de réaliser ou de repousser telle ou telle partie, vinrent s'ajouter les avatars d'un chantier ininterrompu, et de longue durée[56].

L'ensemble de la construction est marqué par les difficultés financières persistantes auxquelles doit faire face le maître de l'ouvrage, le chômage et la crise qui succèdent à la guerre. Chacune des demandes de crédit voit les conseillers communaux se confondre en justifications. L'impression qui se dégage de la lecture des arguments est que le coût de l'ensemble est resté inférieur à celui d'installations comparables, réalisées dans d'autres villes du pays à la même époque[57]. Dans ces circonstances difficiles, la moindre faute, même comptable, entraîne des difficultés et des complications. Sans être nombreuses, il y en eut. Notons encore que la pression budgétaire a déterminé plus d'un choix normalement dévolu à l'artiste[58].

Les chantiers de chômage, par lesquels les communes tentaient de venir en aide aux ouvriers frappés par la crise, ont été mis à contribution pour les gros travaux de terrassement, ils donnaient lieu à un subventionnement de la part de l'Etat (à raison de 20%) et de la Confédération (à raison de 10%). Mais la main-d'œuvre astreinte à cette sorte de travail était, on s'en doute, peu encline à faire preuve de zèle et fournissait une prestation médiocre.

Un autre aspect délicat dû aux problèmes économiques apparaît dans la question des soumissions. S'agissant de commandes publiques, il faut souligner brièvement leur fonction conjoncturelle. En période de crise économique, les pouvoirs publics peuvent, par

---

[56] L'architecte s'occupe du Bois-de-Vaux pendant 35 ans. En 1919 il a 47 ans, le dernier dessin de son atelier est daté de mars 1954.

[57] *BCCL*, 1932, préavis du 26 avril, p. 4. J'ai renoncé à calculer le coût total de la réalisation. La simple addition des chiffres ne donnerait même pas un ordre de grandeur, faute d'une valeur constante. Il faudrait en plus tenir compte des taux d'intérêt et d'amortissement des sommes empruntées. Une comparaison avec d'autres villes n'est possible que si les différents paramètres sont connus.

[58] Coll. PhML, lettre du municipal Bridel à A. Laverrière, 16 décembre 1932: «Nous utilisons chaque année 2000 à 2500 mètres de bordure de granit. Le mètre coûtant Fr. 3.20 à Fr. 4.50, transfert et pose non compris, c'est une dépense de Fr. 7000.— à Fr. 8000.— que nous devons inscrire chaque fois dans notre budget. Ne réaliserions-nous pas une économie sensible à les remplacer par des bordures en béton que nous ferions exécuter en saison morte par nos ouvriers?»

l'attribution de travaux, essayer de relancer l'économie. Au niveau d'une municipalité, l'impact demeure bien entendu très modeste, ce qui n'empêche pas les protagonistes de se démener avec vigueur. La Municipalité de Lausanne s'est montrée soucieuse de «répartition équitable» des mandats. Or ce morcellement des adjudications est venu multiplier les problèmes liés à la réalisation par étapes. Il faut encore signaler les difficultés d'approvisionnement dues à la guerre (livraison de ciment) et l'exploitation par la direction des travaux de la Ville de Lausanne d'une carrière dans le périmètre de développement du cimetière[59].

a) Les bâtiments de service

Le projet «Atropos», remis au concours de 1919, comporte une élévation d'un bâtiment de salles funéraires. C'est un bâtiment bas, de forme allongée, flanqué en son milieu d'un portique, supporté par quatre colonnes formant porche surélevé. Il débouche sur une terrasse fermée par une balustrade. Un emmarchement y donne accès depuis la grand'place. Une autre planche, comprenant une élévation et un plan au 1/50, dont il n'est pas sûr qu'elle ait été soumise au jury du concours[60], représente une entrée du cimetière. Elément essentiel de l'enclos, l'entrée principale (première période, elle reste l'unique entrée jusqu'à l'ouverture de la deuxième période) est composée à l'origine de deux petits bâtiments identiques qui se font face. Ils abritent la conciergerie et le magasin de fleurs. La maison du jardinier et les serres sont contiguës à celui du sud. Les plans d'ensemble successifs indiquent la volonté constante de l'architecte de donner à l'allée d'accès et au rond-point un développement plus important. Dans la composition, cette entrée devait occuper la place principale.

---

[59] Coll. PhML, lettre de A. Laverrière à la direction de police, 25 février 1936. La carrière (IIe période, extension ouest) empiétait sur les terrains réservés depuis 1932 aux bâtiments des salles. Laverrière considérait cette exploitation comme préjudiciable à son projet.

[60] Le *BTSR*, 1919, p. 234, publie trois dessins et le plan général du projet «Atropos». Le programme demandait aussi les profils nécessaires, les plans et élévations ou croquis perspectifs d'une entrée. Tous ces documents doivent avoir été remis, tous ne nous sont pas parvenus. On pourrait donc admettre être en présence d'une pièce non publiée mais remise au concours. Mais le dessin, par le traitement de la végétation, diffère radicalement des autres planches du concours.

L'aménagement de la partie ouest nécessite la création de deux entrées, de part et d'autre du chemin du Bois-de-Vaux. Au nord de la nouvelle entrée s'élève un bâtiment pour le gardien avec toilettes et abris[61]. Ces bâtiments de service se révéleront très vite insuffisants et l'on procède dès 1938 au premier agrandissement du portique, à droite de l'entrée principale[62]. Un nouvel agrandissement de cette construction intervient en 1960[63]. L'architecture de l'entrée principale a, pour l'essentiel, conservé son caractère.

Les interventions à l'entrée de la deuxième période ont été plus fortes (fig. 8). En 1950, Marc Monneyron, architecte de la Ville, agrandit le bâtiment et crée un parc à bicyclettes[64]. Une intervention anonyme en 1960 et une autre en 1971 noient le plan initial dans la banalité du quotidien «pratique»[65].

b) Les éléments non réalisés

Le bâtiment des salles funéraires décrit plus haut est un élément essentiel du projet «Atropos» et des projets de 1920. Disposé à bonne distance des entrées, il donne à la grand'place[66] sa véritable signification. Il est destiné à abriter une grande et six petites chapelles ainsi qu'une grande salle de cérémonie, le tout regroupé autour d'un vestibule.

Dans le cadre de la composition générale, ce bâtiment répond à la terrasse avec bassin, monument et point de vue, prévue et réalisée au sud de la place. Il n'était pas prévu à cette époque (1920) de construire un nouveau crématoire; la crémation se développait moins vite à Lausanne que dans d'autres villes et l'installation de Montoie n'était pas encore amortie. La réalisation de ce bâtiment n'a jamais été envisagée concrètement. Il n'est pas davantage possible de donner les raisons directes de l'abandon de cette partie du projet. Une seule étude[67] y est consacrée, en février 1932, alors qu'en avril de la même année il est question d'un nouvel emplace-

---

[61] Ville de Lausanne, police des constructions, plans nos 219 et 220, 22 décembre 1932.

[62] *Idem*, plans nos 377 et 378, 4 février 1938.

[63] *Idem*, plan anonyme, mai 1960.

[64] *Idem*, plan M. Monneyron, 27 janvier 1950.

[65] *Idem*, plans anonymes, 17 mai 1960 et 16 avril 1971.

[66] Coll. PhML, plan no 18, octobre 1920. C'est le nom que Laverrière donne à cette place.

[67] Coll. PhML, plans nos 185 et 185b, 2 février 1932.

ment[68] et d'un crématoire à construire ultérieurement. Pour ce nouvel emplacement, à l'ouest de la deuxième période, les études se succèdent: un crématoire, une morgue judiciaire et un columbarium fermé sont venus s'ajouter au programme initial. Laverrière considérait la crémation comme la solution la plus rationnelle au point de vue de l'urbanisme. Tout indique qu'une fois admis le changement d'emplacement il s'investit sans réserve dans les quatre projets qu'il élabore entre 1933 et 1935[69]. Le tout reste sans suite, sans qu'il soit possible là non plus de savoir précisément où sont les résistances. En 1940, la question est remise à l'ordre du jour et la Municipalité charge l'architecte d'une nouvelle étude[70], mais la guerre a raison de cet élan. En 1949, une lettre[71] adressée à la Municipalité par la Société vaudoise de crémation relance le débat en des termes assez polémiques. Par cette lettre, la SVC affirme son opposition à l'emplacement ouest, qui ne serait justifié, à ses yeux, qu'au seul point de vue de l'esthétique, et auquel elle oppose une série d'arguments de principe.

> Il ne convient pas de situer un crématoire «aux abords d'une route très passante» et «de présenter au voyageur qui vient à Lausanne par la route, en premier lieu, un crématoire, même si celui-ci est artistiquement conçu».

Le débat s'engage sur ces thèmes et tout indique qu'il fut très vif[72]. La première conséquence de cette polémique est l'étude par Laverrière de deux nouveaux emplacements près de l'entrée principale[73]. Ces plans portent la devise «Absurde». L'architecte expose ses vues dans un document adressé à la Municipalité en août 1949 en ces termes: «Le soussigné ne craint pas d'affirmer que le seul

---

[68] *BCCL*, 1932, préavis du 26 avril, p. 2. A noter que le plan 187, annexé à ce Bulletin, représente encore l'emplacement au nord de la grand'place.

[69] Coll. PhML, plans nos 289 et 290, décembre 1933; no 304, septembre 1934; nos 315, 316 et 315d, 316d, janvier 1935; nos 343, 344 et 345, octobre 1935.

[70] Coll. PhML, lettre du directeur de police à A. Laverrière, 11 novembre 1940.

[71] Coll. PhML, lettre de Jules Chuard, président de la Société vaudoise de crémation à la Municipalité de Lausanne, 16 juillet 1949, copie.

[72] La copie conservée dans les papiers Laverrière (note 69) comporte des annotations de la main de l'architecte (hypocrisie! refoulé, assumer la crémation), qui témoignent de la virulence du débat.

[73] Coll PhML, plans nos 482 et 483, juillet 1949, emplacement numéro 3, dit variante A, devise: «ABSURDE»; plan no 492, avril 1950, emplacement numéro 4, dit variante B.

emplacement pour y prévoir la construction des salles (...) est celui prévu depuis longtemps à l'ouest (...). Dans l'ensemble du cimetière, le bâtiment des salles prend, en quelque sorte, ici, la signification de l'abside ou du chœur de l'église, du temple.»[74]

Une «sous-commission d'extension» issue du service du plan d'extension de l'administration lausannoise se penche sur la question lors d'une réunion le 12 septembre. N'était la personnalité de quelques-uns de ses membres, son rapport serait peut-être passé inaperçu. On y trouve, entre autres, les architectes Jacques Favarger, Frédéric Gilliard et Jean Tchumi[75]. Les clivages sont clairs, tous les architectes présents estiment qu'il faut s'en tenir au projet Laverrière. Ils s'opposent à des compromis quant à la composition générale du cimetière. La Société vaudoise de crémation et le chef du service administratif de la direction de police, par ailleurs membre du comité de la SVC, minoritaires, maintiennent leur position. Aucun des projets ne sera réalisé. En mars 1954, A. Laverrière dessine un dernier projet.

L'examen des projets successifs laisse apparaître, derrière un classicisme jamais démenti dans son principe (symétrie axiale, proportions des parties), une série de variations qui ont pour objet la place respective de la partie centrale et des ailes, du corps du bâtiment et de la colonnade, du portique ou du péristyle.

Au nombre des éléments projetés et restés dans les cartons, il faut signaler:

— un cinéraire fermé composé de deux éléments;
— le développement à l'extérieur de l'enceinte du cimetière de l'avenue conduisant à l'entrée principale;
— le point de vue au sommet de la deuxième période dont seule une version très réduite verra le jour (voir fig. 2); cet espace, extérieur au cimetière proprement dit, devait assurer une sorte de charnière, à une entrée de la ville, de point de contact avec l'espace clos du cimetière. Il offre une vue panoramique sur la Savoie, le lac et le Jura. Au premier plan, dans le prolongement de l'axe vertical du cimetière se développe la plaine de Vidy et la colline de Dorigny, contre laquelle devait venir s'appuyer le

[74] Coll. PhML, lettre de A. Laverrière à la direction de police, 31 août 1949, copie et brouillon.

[75] Coll. PhML, procès-verbal de la «Sous-commission d'extension», 12 septembre 1949, copie.

stade de l'Olympie moderne[76]. Laverrière projetait d'élever sur ce point de vue un obélisque qui aurait eu pour base une fontaine[77]. Une caisse à sable trône au centre de la terrasse.

c) Le tout et les parties

Dans tout ce qui précède, l'unité de la composition n'a été envisagée que du point de vue du plan. Or ce plan, ou plutôt ces plans, précisément à cause de leurs qualités esthétiques et graphiques, risquent, si l'on n'y met bon ordre, de se substituer à l'objet étudié. Le cimetière du Bois-de-Vaux a été conçu pour offrir la plus grande partie de son espace à des tombes gratuites, une partie minime de sa superficie est affectée à des concessions. Cette caractéristique entraîne la délicate tâche pour l'architecte de créer des concessions représentatives, sur lesquelles pourra s'épanouir, entre soi, le goût dominant des classes aisées, parmi les tombes dévolues au reste de la population dont on souhaite élever le sens esthétique par l'exemple et par le règlement.

C'est dans l'expression de cette clause tacite du programme que l'on trouve la clé indispensable à la lecture de cette composition. L'architecte se sert avant tout des circulations et de l'enclos du cimetière pour différencier les espaces. La partie sylvestre, par sa riche arborisation, isole et ferme l'espace-cimetière vers le sud et offre un endroit discret et un peu romantique à des concessions. L'avenue, la grand'place et les allées qui y débouchent mettent admirablement en scène les concessions qui bordent le bassin. Entre ces temps forts s'étend le jardin régulier des enclos qui regroupent en des espaces presque intimes les tombes gratuites.

Un réseau de haies, taillées à hauteur convenable, délimite ces espaces et cache les pierres. La haie subordonne l'enclos au tout et

---

[76] Se rapporter au projet de A. Laverrière: «Pour un Olympie moderne plus près de Lausanne, 1918», projet d'une cité olympique sur le site de Dorigny, *cf.* Pierre A. Frey, étude à paraître dans *Message Olympique*, juin 1986.

[77] Coll. PhML, lettre de A. Laverrière à la direction des travaux, 25 septembre 1934. Cet obélisque est calqué sur celui qui, à Morat, commémore la victoire du 22 juin 1476. J'ai trouvé, agrafé au plan 579, 14 novembre 1950, une carte postale représentant l'obélisque de Morat, recouverte d'un calque, sur lequel l'architecte a reporté les proportions et les cotes.

Les quatre bouches de la fontaine évoquent les motifs qui ornent les bâtiments des salines royales d'Arc et Senans de N. Ledoux. Chaque face de l'obélisque devait être ornée de graphito représentant l'une des quatre saisons.

réduit l'importance de chaque tombe. Pour l'ensemble, c'est par la disposition des ronds-points et des axes, parallèles le plus souvent aux courbes de niveau, que l'architecte a créé une relation très forte entre ce champ clos et le paysage lointain.

Les escaliers sont rendus indispensables, tout comme les murs de soutènement, par la pente du terrain. Les cimetières sont fréquentés par nombre de personnes âgées qui peuvent se trouver considérablement gênées par un tel obstacle. Dans son enseignement à l'EPFZ, A. Laverrière traite la question de l'escalier dans un jardin public[78]:

> «En abordant l'escalier extérieur dans un jardin, je vous engage à prendre en considération un certain nombre de points qui constitueront les bases de la composition: (avertissement: renoncer aux rampes, c'est-à-dire aux plans inclinés).
> »1. Hauteur à monter pour un certain nombre de marches qui resteront dans les mesures 13 ou 14 × 34 foulées — 32 peut-être 2,5 × 0,35 environ.
> »2. Répartitions possibles — normales des hauteurs — éléments d'emmarchement en tenant compte d'une bonne distribution: volée de marches — paliers de repos — paliers d'arrivée.»

Il faudrait avoir le loisir de mesurer marches, contremarches, volées et paliers des escaliers du Bois-de-Vaux. Un plan qui donnerait une idée précise de leur nombre fait également défaut, notons simplement qu'ils sont nombreux et d'un usage reposant et confortable. S'ils assurent accès et circulation, ils ne dédaignent par leur rôle dans la mise en scène un peu monumentale de certaines parties. Les bassins et les fontaines, les pièces d'eau soulignent les dégagements et les axes importants du cimetière. Les fontaines, placées à l'intersection des allées parallèles et des chemins perpendiculaires à l'avenue principale, desservent et marquent de loin en loin les sections de tombes gratuites ou un rond-point. Les vasques, les bancs, les fontaines et les ornements sont traités dans le même béton lavé que les murs de soutènement et les escaliers. Tous ces éléments caractérisent fortement la nature architecturale de l'ensemble. Ce sont eux qui inscrivent véritablement le plan sur le terrain, ils définissent et délimitent l'espace.

---

[78] Coll. PhML, notes des cours de théorie de l'architecture donnés par Laverrière à l'EPFZ, cours du 20 décembre 1935, transcription des notes.

Laverrière écrit à ce propos: «Il y aurait à surveiller que les plantes grimpantes n'envahissent pas les murs dont les surfaces claires doivent être maintenues. Les murs bien visibles constituent en outre des repères qui facilitent l'orientation des visiteurs du cimetière.»[79] La végétation joue le premier rôle, c'est elle qui matérialise, par ses formes et ses couleurs, la troisième dimension, qui ne se concrétise que lentement, varie au gré des saisons et n'a somme toute qu'une existence éphémère. Là encore, laissons la parole à Laverrière qui écrit à ce sujet: «En s'inspirant des meilleurs exemples de l'architecture des jardins des belles époques italiennes et françaises, les verdures resteront la base de l'ensemble architectural. Les arbres, les haies, les gazons dont les volumes, les formes ainsi que la gamme de verts sont suffisamment variés, tiendront le rôle principal.»[80] Plusieurs décennies s'écoulent parfois avant qu'un jardin n'ait atteint les formes voulues. Plus que toute autre réalisation d'architecte, il est menacé, tant il dépend des conditions naturelles ou des vicissitudes de son entretien. Les jardins de Laverrière et le Bois-de-Vaux en particulier n'échappent pas à ces aléas. Pour cette raison, mieux vaut se rapporter aux plans et aux coupes ainsi qu'à la description rédigée par l'architecte lui-même, pour évoquer les caractéristiques de ce jardin: «Les arbres choisis pour les avenues sont les tilleuls, les ormeaux, les érables; l'allée des Urnes est bordée de niches de tuyas. Les saules pleureurs encadrent les petits carrefours des bassins d'arrosage et, à d'autres endroits, ils servent de fond aux cyprès et aux tuyas pyramidaux. Les peupliers ont été employés à l'avenue des Urnes, dans certains ronds-points et aux emplacements où il était jugé nécessaire de marquer des accents verticaux. Les platanes ont été choisis pour l'enceinte du cimetière, route de Morges et route de Chavannes.»[81]

La bonne fortune des documents conservés, qui pour les dernières années de la vie de A. Laverrière sont d'une variété extraor-

---

[79] Coll. PhML, lettre de A. Laverrière à M. Corthay, jardinier chef du Bois-de-Vaux, 27 décembre 1939: Laverrière fait de nombreuses recommandations, ainsi: «(...) pour le moment où vous ferez les tailles, de manière à ce que petit à petit, les arbres deviennent plus ouverts et plus libres dans le sens que nous avons discuté à plusieurs reprises.»

[80] *WERK*, 22e année, avril 1935, p. 117, article de A. Laverrière, et Coll. PhML, A. Laverrière, rapport sur les travaux d'aménagement et de plantation, octobre 1935.

[81] *WERK*, 22e année, avril 1935, article cité.

dinaire, a permis de reconstituer les étapes d'une étude pour un bouquet d'arbres: «Essai pour quatre arbres: deux peupliers et deux érables» (première période, extension Nord, 1951) (fig. 9). Prenant pour point de départ des photographies, sous des angles différents, des peupliers existants, l'architecte dessine au crayon les arbres existants (sorte de positif-dessin). Il trace ensuite sur calque les arbres qui doivent les flanquer (sorte de négatif-dessin). Il compose alors, toujours sur calque, le groupe entier: deux peupliers, flanqués de deux érables pyramidaux. Le dessin terminé fait l'objet d'un tirage.

On a vu au début de cette étude les préoccupations esthétiques dont étaient animés les membres du jury du concours de 1919. Il convient peut-être de souligner que tous les éléments architecturaux et végétaux, la hiérarchie des espaces et des circulations, l'intimité des enclos eussent été réduits à néant, si l'on avait laissé libre cours à l'imagination de chacun et à la créativité redoutable des marbriers, dans le seul domaine qui restait désormais à aménager: la tombe. Ce seul espace pouvait, dans le contexte du nouveau cimetière, devenir l'enjeu des conflits. Et l'on vit en effet se développer à son propos un débat qui le dépassait largement. On a déjà évoqué les moyens utilisés pour garantir jusque dans le plus petit espace l'unité esthétique de l'ensemble: l'exemple et le règlement.

L'exemple: les expositions d'art funéraire. Organisée par le comité de L'Œuvre et le groupe des architectes de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes, l'exposition d'art funéraire qui s'ouvre à Lausanne en septembre 1919 fait suite à une exposition du même type mise sur pied à Zurich par le Werkbund et le Kunstgewerbemuseum[82]. Son but avoué correspond très exactement aux préoccupations manifestées par le jury du concours du Bois-de-Vaux: «la nécessité de réagir contre l'envahissement du mauvais goût, de la prétention et de la camelote, laquelle ne respecte rien, pas même la mort»[83]. Les projets primés y seront exposés, ainsi que les résultats d'un concours pour des cimetières de village. Au nombre des objets exposés, le public peut admirer des travaux de sculpture et d'art appliqué envoyés par des artisans et des industriels, ainsi que des monuments funéraires construits d'après les

[82] *Wegleitungen des Kunstgewerbemuseums der Stadt Zürich*, nº 21, 1918.
[83] *Une exposition d'art funéraire*, dans *OEV*, bull., 3e année, nº 10, février 1919.

dessins d'architectes (Gilliard, Laverrière, Godet). Les comptes rendus de l'exposition publiés par L'Œuvre mettent l'accent sur l'emploi de matériaux du pays (pierre et bois). Ils se félicitent de ce que l'exposition a contribué à l'éducation du goût du public[84]. Les organisateurs se targuent d'avoir donné l'élan à la naissance d'un «désir d'ordre et de convenance» et saluent la mise à l'étude par la Municipalité de Lausanne d'un nouveau règlement sur les cimetières.

En 1924, la Municipalité organise à son tour un concours de monuments funéraires et de décorations de tombes, les travaux sont exposés au Bois-de-Vaux au mois d'octobre. On y retrouve pour l'essentiel les thèmes de l'exposition de 1919, tant au point de vue des objets exposés que des commentaires[85].

Le règlement: cette question pouvait à première vue passer au second plan des préoccupations de l'architecte. Elle eût pu rester, comme c'est le cas en général, l'expression juridique des prérogatives de l'autorité municipale, agissant en tant qu'exécutant des dispositions légales, ce qui n'excluait nullement que l'on négligeât, à côté des dispositions usuelles afférentes aux inhumations, la question esthétique. Certaines communes eurent à plaider leur règlement de cimetière parce qu'il contenait des dispositions relatives à l'esthétique des tombes[86]. Dans le cas du Bois-de-Vaux, la lecture des papiers conservés par A. Laverrière permet de lui attribuer un rôle de premier plan dans l'élaboration et la rédaction du règlement.

Le règlement devient partie occulte du plan. Il est l'élément non dessiné qui apparaît en filigrane, dans un sens quasi matériel du terme, sous chaque plan, coupe ou dessin. Qu'il vienne à être oublié

---

[84] *L'exposition d'art funéraire*, dans *OEV*, bull., 4e année, no 4, novembre 1919.

[85] Frédéric Gilliard, *L'art au cimetière*, dans *OEV*, bull., 8e année, no 12, décembre 1924.

[86] *OEV*, bull., 7e année, no 5, mai 1923, compte rendu. En 1923, le Tribunal fédéral, appelé à se prononcer sur le recours d'un industriel spécialisé dans la fabrication de monuments funéraires, confirme à la commune de Wil (Saint-Gall) le droit d'interdire pour des raisons esthétiques certains monuments funéraires en tôle imitant la pierre ou le bois; l'arrêt précise: «Rentrent dans les limites de la compétence des autorités politiques en matière de sépultures, non seulement toutes décisions et réglementations basées sur des considérations purement esthétiques et idéales, en rapport avec les tendances modernes, visant à conserver ou à donner un aspect digne et harmonieux au monde extérieur (...).»

et c'est d'un coup la composition entière qui deviendra illisible. Pour les tombes à la ligne, le règlement (1924) fixe les dimensions maximales des monuments, dalles ou entourages, croix en bois ou en fer, il interdit les porte-couronnes et les bordures, fixe la liste des arbres et arbustes qui peuvent y être plantés. Il institue (art. 2) une commission consultative à laquelle sont soumises toutes les questions «relatives à l'aspect du cimetière et à la décoration des tombes»[87]. La rédaction de 1946[88] aggrave certaines restrictions. Sur les concessions, la réalisation d'un monument est subordonnée à une autorisation de la direction de police, qui suit un préavis de la commission consultative[89].

Ces dispositions sont accentuées et précisées au fil des années. En 1952, l'architecte est associé étroitement à la rédaction d'un nouveau règlement[90]. Il ne le verra pas aboutir. C'est pourtant lui qui en donne le ton. Conscient du caractère compliqué de la procédure de la commission consultative du cimetière[91], Laverrière

---

[87] Archives de la Ville de Lausanne (abrégé AVL), bibliothèque, Règlement du cimetière, 1924:

Art. 4. Les monuments et entourages de tombes ne pourront dépasser les dimensions suivantes: monuments: hauteur dès le niveau du sol 1,70 m; largeur 0,75 m; épaisseur 0,50 m.

Art. 5. La hauteur des croix en bois et en fer est limitée à 1 mètre dès le niveau du sol.

[88] AVL, bibliothèque, Règlement du cimetière, 1924, modifié le 12 février 1946:

Art. 4. Monuments: hauteur dès le niveau du sol 1,60 m; largeur 0,75 m; épaisseur 0,50 m.

[89] AVL, bibliothèque, Règlement du cimetière, 1924:

Art. 6. Pour l'aménagement des concessions, ainsi que pour les monuments et entourages dépassant les dimensions indiquées aux articles 4 et 5, une demande d'autorisation spéciale doit être adressée à la direction de police. Cette demande, accompagnée d'un dessin au 1/10 sera soumise à la commission consultative du cimetière.

[90] Ville de Lausanne, office des inhumations, A. Laverrière: notice explicative concernant le remaniement du règlement du cimetière, adressée à la direction de police, 21 janvier 1952: «Il a fallu compléter à plusieurs reprises le règlement, lui adjoindre des annexes, modifier un certain nombre de prescriptions.»

[91] La commission consultative du cimetière était composée en 1952 de MM. Laverrière, Gilliard, Beboux, Pahud, Quillet, architectes; de deux conseillers communaux et du jardinier. Elle prend sa décision au terme d'une procédure écrite qui dure près d'un mois. Le dossier est constitué:

— de la demande d'autorisation formulée par le requérant ou le marbrier mandaté;
— du projet au 1/10;
— de la feuille qui reçoit les appréciations des membres.

reprend une idée plus ancienne et propose la constitution d'une sorte de catalogue des modèles de monuments agréés «qui présentent des qualités convenables»[92]. Il n'envisage pas la suppression de la commission. Le projet de règlement de 1952 est soumis aux marbriers et à leur association professionnelle. Cette consultation et le rapport des architectes sur leurs revendications[93] révèle l'opposition décidée de cette corporation qui refuse de voir réduite sa liberté d'action[94]. Les marbriers s'opposent à la mise sur pied d'une exposition permanente de modèles, et souhaitent même voir introduites des dispositions de nature à assurer à leur corporation une situation de monopole.

«Les marbriers n'ont qu'une préoccupation, c'est de pouvoir agir avec la plus grande liberté, faisant de l'art funéraire un commerce uniquement», note la conclusion du rapport des architectes. C'est un jugement très désabusé de la part de qui a tant investi dans des expositions destinées à éduquer le goût du public et à susciter un renouveau créatif chez les artisans de la branche.

Si les règlements du cimetière se heurtent, et c'est naturel, aux patrons marbriers et à leur interprétation de la liberté (celle d'entreprendre et de commercer), une autre opposition anime le débat. Toujours au nom de la liberté, l'architecte Frédéric Gilliard, rédacteur de *L'Œuvre*, engage en 1924 une polémique sur le thème du respect de la tombe, «cet espace si étroitement mesuré» où «seul le sentiment a le droit de parler». Gilliard refuse que soient privilégiées des questions d'ordre et d'esthétique[95]. Il s'oppose à toute contrainte dans cette sphère.

L'architecte de l'ensemble coopératif d'habitation de Prélaz nous rappelle à point nommé qu'en matière d'aménagement, la cité des morts connaît des débats qui ressemblent fort à ceux qui animent la cité des vivants.

---

[92] Coll. PhML, Rapport des architectes sur les revendications des marbriers, document dactylographié sans signature, sans date.

[93] Coll. PhML, *Idem*, note 90.

[94] *Ibid.* Les marbriers s'opposent par exemple à l'article 28 du projet, qui établit la liste des matériaux à proscrire. Le Rapport des architectes commente: «Si les membres demandent la réintroduction des granits polis, marbres blancs et granits du Labrador, c'est qu'ils reçoivent ces matériaux déjà travaillés et les vendent comme n'importe quel article du commerce.»

[95] FRÉDÉRIC GILLIARD, *Sur un cimetière*, dans *OEV*, bull., 8e année, no 7, juillet 1924.

Un nouveau règlement du cimetière est adopté en 1956, il peut être considéré sur l'essentiel comme conforme aux propositions faites du vivant de Laverrière[96].

Aux motifs internes à la création du cimetière et à la volonté de contrôler le développement de tous ses aspects, se superpose, dans la démarche de l'architecte, le modèle de l'antiquité classique. La référence est tout à fait explicite. En 1935, la revue *Das Werk* publie, dans le même numéro que de nombreuses photos du Bois-de-Vaux, un article intitulé «Friedhofreglemente und Typengrabmäler im alten Athen» qui vient rappeler les lois de Solon et les dispositions de Demetries, telles que les rapporte Cicéron[97].

Les monuments réalisés à diverses époques par Laverrière pour des concessions au Bois-de-Vaux se rattachent à des types antiques tels qu'ils sont décrits et représentés par Julien Guadet pour l'enseignement à l'Ecole des beaux-arts de Paris[98]. Dans son propre enseignement, Laverrière se réfère explicitement à cette source[99].

> «Le tombeau grec est d'un autre type: plus intime, plus humain, moins somptueux.
> »Le type sarcophage est répandu; la stèle avec inscription et sculpture.»[100]

Pour conclure, il faut dire que Laverrière n'a pas limité son intervention à la conception d'un plan ou au dessin d'une coupe. Il a envisagé pendant trente-deux ans la totalité des problèmes posés par sa réalisation, ne négligeant aucun détail. Il a réglé l'ordonnance des avenues et des allées, la répartition des tons de vert pour la végétation, s'est penché sur les problèmes de l'organisation du travail des jardiniers, le service des portes ou la taille des arbres.

---

[96] AVL, bibliothèque, Règlement municipal sur les cimetières, 6 novembre 1956. Pour les tombes gratuites, la hauteur maximale des monuments est réduite à 1,30 m. Le règlement énumère les matériaux interdits (parmi lesquels la faïence, le verre, l'éternit), en recommande d'autres comme «la pierre du pays». La commission consultative est supprimée après le décès de Laverrière. Le règlement de 1956 mentionne qu'elle peut «être nommée par la Municipalité», celui de 1976 n'en fait plus mention.

[97] *WERK*, 22e année, avril 1935.

[98] Julien Guadet, *Eléments et théorie de l'architecture*, Paris, librairie de la construction moderne, s.d., T. III, chap. «Architecture funéraire antique», p. 665.

[99] Les références explicites à Julien Guadet sont très nombreuses dans les notes de Laverrière destinées à son cours à l'EPFZ.

[100] Coll. PhML, notes pour les cours de théorie de l'architecture à l'EPFZ, cours du 8 janvier 1932.

Il a coordonné le travail des ingénieurs, des artisans et des artistes. Son exceptionnelle persévérance, seule, a permis de donner et de maintenir l'unité de l'ensemble. Les derniers dessins de A. Laverrière pour le Bois-de-Vaux sont datés de mars 1954, le mois même de son décès. Il repose dans une concession de la partie sylvestre.

d) Le cimetière du Bois-de-Vaux aujourd'hui

L'ensemble est relativement bien conservé. Le développement considérable de la crémation a permis une certaine détente dans la recherche de surfaces à inhumer. Il faut noter que la Ville de Lausanne apporte un soin minutieux à l'entretien de ses parcs et promenades. Les bâtiments, en revanche, ont subi, pour les besoins du service, des adjonctions malheureuses. Le pavillon d'entrée de la deuxième période a été défiguré par les annexes successives. Le mobilier du parc subit lui aussi une lente et fâcheuse altération. On a ainsi placé des bancs en simili bois verni d'un effet déplorable en lieu et place de ceux, originaux, réalisés en béton. Il est à craindre qu'à l'occasion de la désaffection de certaines sections de la première période, qui serviraient ainsi aux inhumations pour la troisième fois (1924, 1954, 1984), ne soient détruits des éléments mis en place sous le contrôle direct de Laverrière.

3. Le jardin botanique de Montriond (1937-1946)

Au XIX^e^ siècle, le premier projet d'établir à Lausanne un jardin botanique public est lié à la construction du casino qui s'élevait à l'est de l'église Saint-François[101]. «L'un des projets, qui ne put être exécuté[102], prévoyait l'installation d'un jardin botanique cantonal à côté de la promenade proprement dite.»[103] La société d'actionnaires, promotrice de l'ensemble, remet la promenade Derrière-Bourg

---

[101] Marcel Grandjean, *La Ville de Lausanne*, Bâle 1965 (*MAH*, Vaud, 1), p. 122, fig. 90: «Projet d'un jardin cantonal d'agriculture, d'une promenade publique et d'un casino Derrière-Bourg, par Henri Perregaux, vers 1830, gravure.»

[102] Le projet échoue devant le Grand Conseil, qui refuse au Conseil d'Etat les crédits nécessaires.

[103] *MAH*, Vaud, 1, p. 122.

à la Ville en 1824 et vend à la commune de Lausanne les surfaces qu'elle avait primitivement destinées au jardin botanique[104].

Le plus ancien jardin botanique lausannois dont font mention les archives avait été aménagé par un particulier, médecin passionné de botanique et convaincu des vertus des plantes médicinales, il se trouvait rue du Pont, sur un terrain en pente vers le Flon[105].

Il fut question à plusieurs reprises de créer un jardin botanique à Lausanne. On envisagea d'y affecter l'emplacement de Montbenon. Le professeur Cosandey mentionne en particulier le projet d'un ingénieur civil, Victor Lotaeris: «Projet d'un jardin des plantes, d'un «Cabinet d'histoire naturelle et accessoires» sur l'emplacement dit «des Georgettes» à Lausanne», ce projet devait occuper l'espace compris entre la promenade Derrière-Bourg et l'avenue de la Gare. «Deux longues galeries vitrées pour les magasins et établissements publics, chauffées en hiver pour entretenir une douce chaleur favorable à une décoration permanente de fleurs et d'arbustes fournis par le jardin. Ces galeries de Flore seraient uniques au monde.»[106] Il faudra attendre la création, par décret du Grand Conseil, en 1873, d'une Ecole de pharmacie pour voir un début de concrétisation des projets élaborés depuis le début du siècle.

On le voit, le jardin botanique, préoccupation urbaine et scientifique, encouragée par les étrangers de passage, met plus d'un demi-siècle à conquérir les faveurs d'un Grand Conseil dont la majorité des membres est d'origine rurale. Un legs de 25 000 francs, puis la donation à l'Etat de Vaud, par le dernier baron de Vaumarcus, Albert de Büren, d'une collection de 1700 plantes[107] donne l'élan. Le 31 mars 1874, le Département de l'instruction publique demandait au Conseil municipal de mettre à sa disposition le jardin du Champ de l'Air[108] pour y transporter les plantes léguées

---

[104] *Rapport annuel de la Société académique vaudoise*, 1944.

[105] FLORIAN COSANDEY, *Le jardin botanique de Lausanne*, plaquette sans date. Le professeur Cosandey est directeur des Jardins botaniques cantonaux dès 1937, Archives Musée et Jardins botaniques cantonaux (abrégé M & JBC).

[106] *Idem*, p. 4.

[107] *Idem*, p. 6. Les pièces originales relatives à cette donation se trouvent parmi les documents conservés par les Musée et Jardins botaniques cantonaux et rassemblés par F. Cosandey.

[108] *MAH*, Vaud, 4, p. 190 et 191.

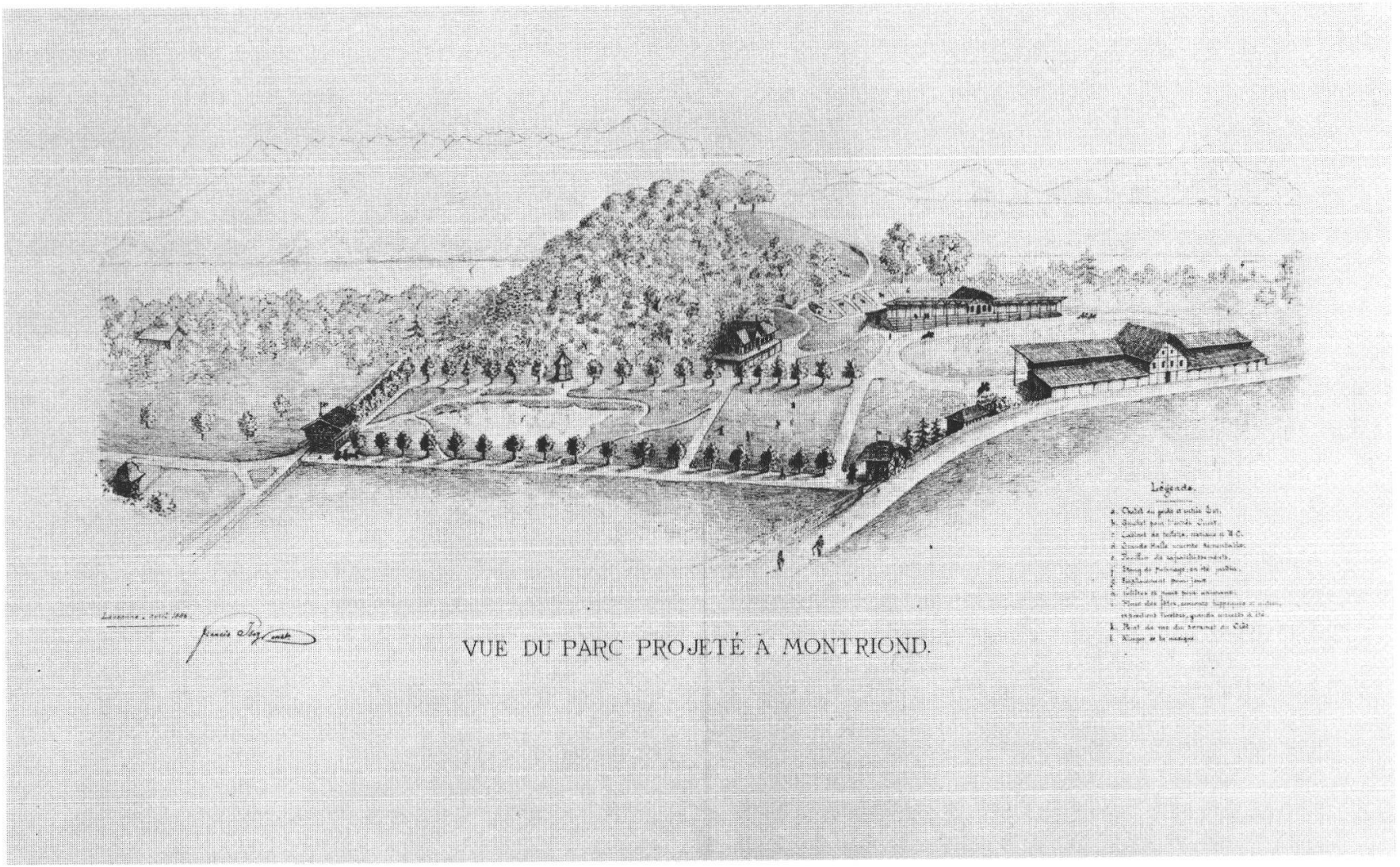

Fig. 12. Francis Isoz, architecte, vue d'un parc projeté à Montriond, 1886 (AV Lausanne).
(Photo Charles Page)

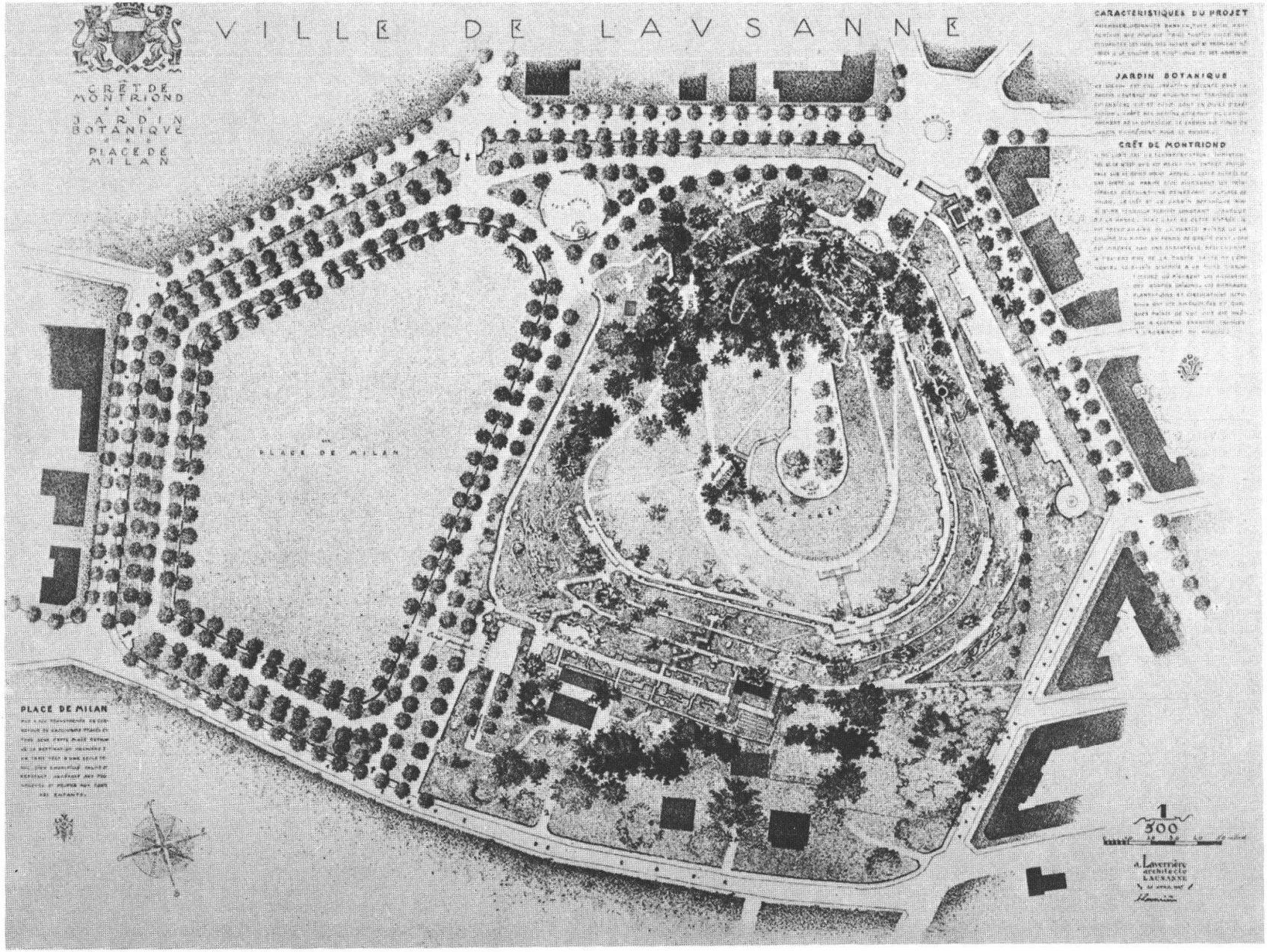

Fig. 13. A. Laverrière, plan général de la colline de Montriond et de la place de Milan, selon L'Habitation, *1946.*

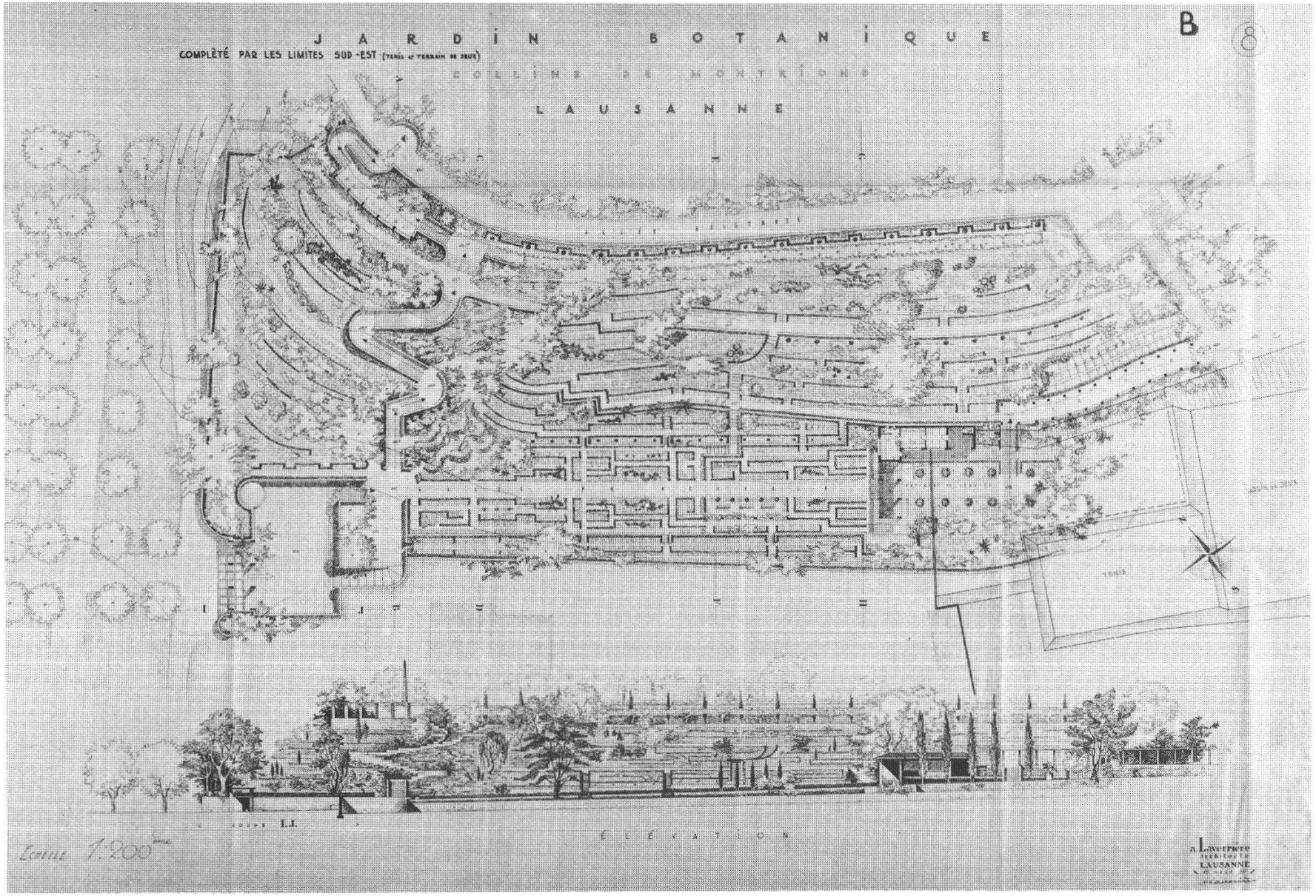

Fig. 14. A. Laverrière, plan du jardin botanique.
(Photo Charles Page)

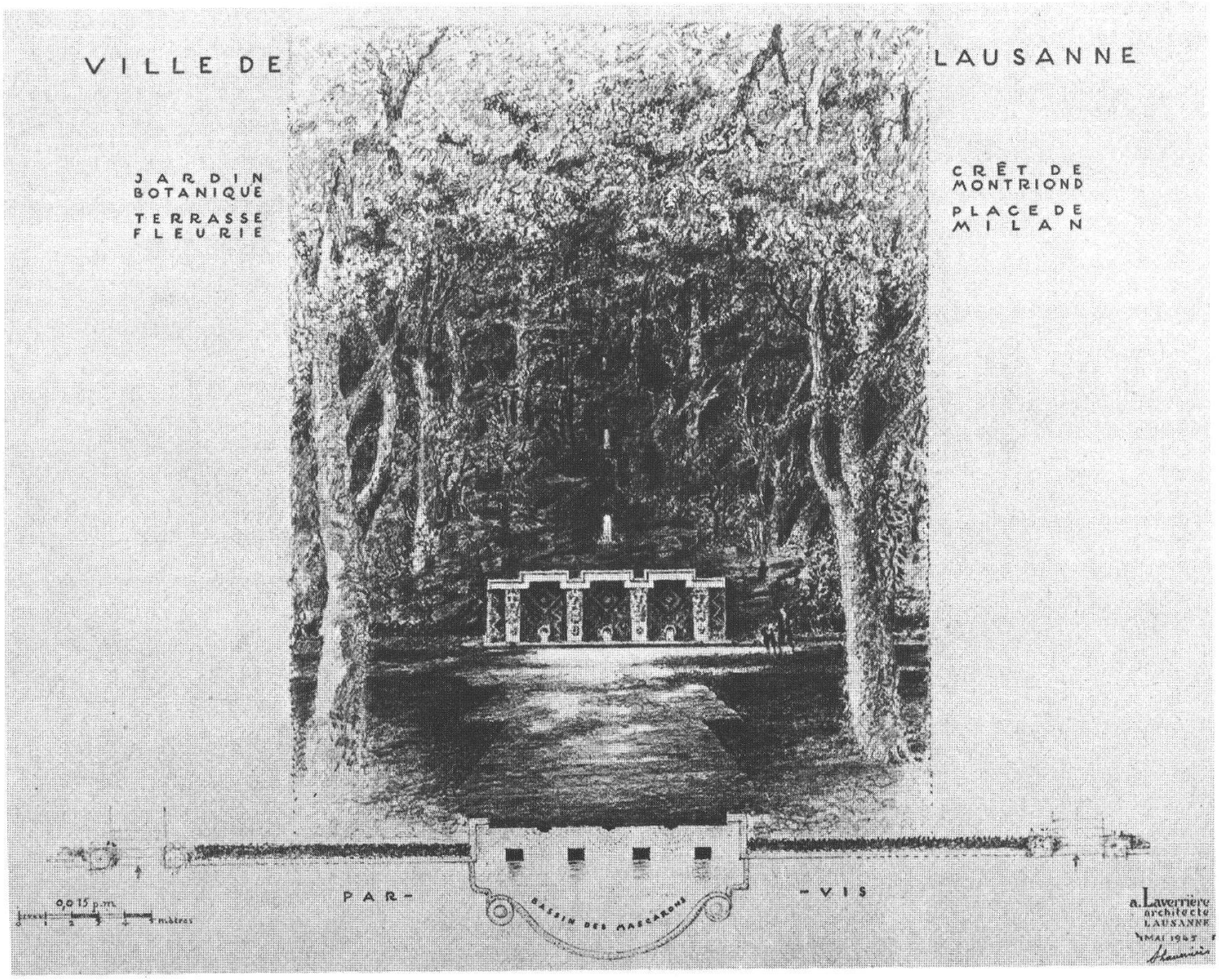

Fig. 15. A. Laverrière, jardin botanique, entrée sur le rond-point, 1843, projet, selon L'Habitation, *1946.*

par M. de Büren pour les besoins de l'Ecole de pharmacie et de l'Ecole d'agriculture. Dès 1893, sous l'impulsion du professeur E. Wilczek, le jardin botanique universitaire installe ses premières rocailles sur le talus qui domine la rue de Couvaloup. Le jardin botanique restera à la Cité pendant plus de cinquante ans, avant d'occuper son emplacement actuel au Crêt de Montriond.

Au Crêt de Montriond, comme au Bois-de-Vaux, Laverrière intervient sur un site chargé d'histoire: la colline est célèbre par une «Trêve-Dieu» qui y fut proclamée en 1037 par Hugues de Bourgogne[109].

Un domaine y est constitué au début du XIX^e siècle par l'historien Verdeil. On y fait construire après 1822 plusieurs bâtiments par l'architecte Henri Perregaux[110]. Le domaine change plusieurs fois de main, et son dernier détenteur, accablé de dettes, est acculé à la vente en 1894[111]. Au terme d'une procédure urgente, le Conseil communal décide l'acquisition de ce domaine[112]. Avec ses 11,3 ha, celui-ci couvre presque exactement le périmètre compris aujourd'hui entre les avenues de Milan (O. et N.), Dapples (N.), de la Harpe, de Beauregard (E.) et de Cour (S.)[113]. Le rapport de la Commission du Conseil communal énumère avec force détails les motifs qu'il y a d'acquérir ces terrains.

On bénéficie du signal de Montriond d'une vue panoramique ignorée des Lausannois: du Moléson à la chaîne du Jura en passant par le fort de l'Ecluse. On voit la ville, ses nouveaux quartiers, le Tribunal fédéral, le Beau-Rivage «qui attend ses quais»[114].

Les conseillers ressentent très fortement la nécessité d'offrir aux quartiers nouveaux: boulevard de Grancy, Servan, Jordils — un but de promenade. Les commissaires ne négligent pas les revenus du domaine, ils évaluent avec précision le rendement des vignes et des bâtiments. L'utilisation envisagée est multiple, on se propose

---

[109] *MAH*, Vaud, 4, p. 83.

[110] *Idem*, p. 86 et 87.

[111] Le dernier propriétaire, l'abbé Hoechner, tenta d'y établir un pensionnat de jeunes gens.

[112] *BCCL*, 1894, séance du lundi 5 mars, p. 58-90.

[113] AVL, 323: 29, p. 442. Copie d'actes publics. Les terrains acquis se rapportent au folio 90 du cadastre, ils portent les n^os 1 à 26.

[114] *BCCL*, 1894, séance du lundi 5 mars, p. 77.

de créer un parc public dans la partie nord-est[115] (fig. 12), la possibilité de vendre certains terrains au sud-ouest est évoquée[116]. Le rapport mentionne enfin la possibilité d'y établir un jardin botanique: «Il faut ajouter qu'en cas de création d'un jardin botanique, les vignes seraient sacrifiées et ce revenu disparaîtrait.»[117] La décision d'acheter, en dépit des problèmes financiers de la commune, est motivée avant tout par le souci d'offrir à la ville cette nouvelle promenade et de développer les espaces verts à l'instar de nombreuses cités suisses et étrangères, dont les efforts dans ce domaine sont relevés[118].

Le professeur Wilczek, qui dirige l'Institut de botanique et le Jardin de 1892 à 1937, envisage dès 1914 d'installer ce dernier à Montriond. Il n'est toutefois pas exclu qu'il ait envisagé cette possibilité en 1894 et qu'il ait pu inspirer la mention qui en est faite au Conseil communal. La tentative de 1914 est interrompue par la guerre. Une étude d'aménagement de la place de Milan et du Crêt de Montriond, de février 1925, ne semble pas prévoir d'espace pour un jardin botanique. En 1937, l'ingénieur civil et professeur de botanique Florian Cosandey succède au professeur Wilczek à la tête de l'Institut de botanique, les circonstances lui offriront la possibilité de mener à bien les projets de son prédécesseur.

En 1940, la commune de Lausanne et l'Etat de Vaud signent une convention[119] qui accorde à ce dernier un droit de superficie

---

[115] *BCCL*, 1894, p. 80: «En examinant le plan de la propriété du Crêt de Montriond, qui a été dressé en mai 1888 par M. l'architecte Isoz, on voit que l'on pourrait facilement réserver pour l'usage d'une promenade publique la partie nord-est du domaine.» Le passage fait peut-être référence à une: «Vue du parc projeté à Montriond, Lausanne, avril 1886, Isoz Francis», AVL, plan n° I/7.

[116] *Idem*, p. 81. «La Commune pourrait revendre l'autre partie du domaine avec des servitudes de hauteur pour les constructions à faire; la partie vendable aurait une surface de 6 hectares 80 ares, qui, calculée au prix d'achat, reviendrait environ à Fr. 3.— le mètre carré. Ce prix est inférieur à celui de la Société des boulevards, qui est de Fr. 10.— le mètre carré au minimum.»

[117] *Idem*, p. 63. Le syndic déclare à ce propos: «Dans les vignes qui couvrent le Crêt de Montriond à l'est et au midi, l'on pourrait par la suite, avec l'appui de l'Etat, créer un jardin botanique.»

[118] *Idem*, p. 81. «Considérons les sacrifices considérables que se sont imposés les grandes villes, telles que Londres avec ses parcs, Berlin avec ses avenues et un Thiergarten (sic), Paris avec ses places, ses parcs, Monceaux, Buttes-Chaumont, Bois de Boulogne, etc. (...) Songeons à ce qui se fait dans nos autres villes de Suisse, pour le confort des habitants et l'agrément des étrangers (...) Lausanne ne peut rester en arrière, car nos promenades datent d'un siècle.»

[119] *BCCL*, 1941, préavis de la direction des travaux, 14 janvier, p. 3 et 4.

pour la création du « Jardin botanique et pharmaceutique de l'Université et de la Ville de Lausanne»[120]. La convention stipule que «ce jardin restera gratuitement ouvert au public pendant la journée»[121]. Elle est ratifiée par le Conseil communal en janvier 1914[122]. Les conditions dans lesquelles il est fait appel à A. Laverrière n'ont pas pu être établies avec précision, il semble bien que ce choix soit le fait de l'autorité municipale[123], dont on peut penser qu'elle n'était pas insensible à la flatteuse réputation de l'architecte. Les premières études remontent à 1937 et F. Cosandey peut parler «d'étude sérieuse du projet» dès janvier 1938[124]. Ce dernier est l'auteur d'un véritable programme[125], il définit les besoins au point de vue universitaire:

— possibilité de cultures et d'expériences pour l'Institut de botanique de 2500 à 3000 espèces dites «pharmaceutiques» pour l'enseignement universitaire,
— espace pour un «alpinetum» pour les plantes de rochers et les fleurs des Alpes,
— pelouses pour les buissons, arbustes, bosquets, etc.,
— des ouvrages de caractère spécial: bassins, mares, pépinières, tourbières, couches, espaliers, dépôts, etc.,
— un bâtiment de service pour le travail des jardiniers: le tri et l'expédition des graines, le repiquage, etc., pour la bibliothèque courante, les dossiers, herbiers et fichiers,

et envisage également les besoins d'un point de vue urbanistique:

— situé en pleine ville, le jardin doit être librement et gratuitement ouvert au public, il doit offrir aux visiteurs et écoliers un champ d'observation agréable et instructif, il doit, enfin, participer à l'embellissement de la promenade de Montriond et de la ville.

Ce programme si parfait pourrait bien être l'expression de la volonté contrariée de F. Cosandey, ingénieur civil avant de devenir botaniste, de dresser lui-même les plans de son jardin.

---

120 *BCCL*, 1941, art. 11.

121 *Idem*, art. 7.

122 *Idem*, chiffre 14.

123 Témoignage de Mme Vve F. Cosandey, entretien avec l'auteur.

124 M & JBC, Florian Cosandey, *Rapport concernant le projet d'un nouveau jardin botanique sur la colline de Montriond*, 19 janvier 1938.

125 M & JBC, Livre d'Or du jardin botanique: A. Laverrière, dédicace. Il écrit: «L'architecte reçut un programme dont les prescriptions générales furent considérées comme les bases essentielles du problème à résoudre.»

Les vues du professeur Cosandey auraient même sensiblement divergé de celles de Laverrière, et l'on a pu se trouver dans une situation proche de celle décrite par Guadet: «Le programme doit encore moins vous imposer des solutions, et je n'ai jamais compris les prescriptions de ce genre. Autant vaudrait vous tenir la main.»[126] Selon le témoignage de sa veuve, F. Cosandey aurait voulu un ensemble plus rustique «avec des rocailles et des escaliers qui auraient rappelé nos vignes»[127].

Une maquette du futur jardin par A. Laverrière fut envoyée en 1939 à l'Exposition nationale de Zurich.

Il ne subsiste aucune des esquisses de la phase préparatoire. Un seul document, reproduit et publié en 1946[128] (fig. 13) donne le plan d'ensemble qui englobe le Crêt de Montriond, le jardin botanique et la place de Milan. Pour le jardin botanique même, les documents manquent presque totalement. Des profils et des coupes auraient permis de décrire la démarche de l'architecte placé devant un terrain très accidenté.

Les travaux de la partie centrale de l'actuel jardin botanique débutent en juillet 1941[129], bien que l'autorisation municipale ne soit délivrée que le 11 septembre. Le fonds disponible à cette époque n'est que de 9000 m^2. En mars 1942, un legs permet l'acquisition d'une parcelle supplémentaire de 10 000 m^2 qui permet une extension du jardin à l'est et à l'ouest[130].

Le chantier dure de 1941 à 1946, on procède par petites étapes au gré des moyens disponibles, il connaît les difficultés résultant de la conjoncture et de la guerre: chantiers de chômage, interruption de l'approvisionnement en ciment, etc. Les plans du petit bâtiment

---

126 Julien Guadet, *op. cit.*, p. 102.

127 M & JBC, Livre d'Or du jardin botanique: A. Laverrière, dédicace. Le témoignage de M^{me} Cosandey nous autorise à lire entre les lignes et à y voir une courtoise réserve: «Les heures consacrées à l'élaboration des plans, la mise en œuvre des travaux et la coordination des différentes obligations qui aux yeux de beaucoup auraient pu paraître contradictoires ou conduire à des divergences de vues furent au contraire, des plus captivantes et légères.»

128 *L'Habitation*, XVIII^e année, juillet-août 1946, p. 9.

129 M & JBC, Lettre de F. Cosandey à la Municipalité de Lausanne, 21 juillet 1941.

130 Le projet se base sur l'attribution d'une part du legs Arnold Morel, destiné pour une moitié «à l'achat à Lausanne ou dans les environs, d'une propriété à l'usage du public».

de service sont datés de novembre 1943. Le portique à l'ouest est probablement réalisé en même temps.

Le plan de l'ensemble du jardin est, du point de vue architectural, déterminé par les circulations horizontales et verticales qui doivent satisfaire le double but de desservir le jardin botanique pour son exploitation de manière optimale, et d'offrir l'agrément d'une promenade publique. Une circulation, dite du «chemin de ronde», visible de toutes parts, couronne le jardin du centre à l'extrémité est sur 300 mètres. Dans la partie ouest, le portique dont la dalle est ajourée répond à la pergola qui domine la pente. Ces deux pôles sont reliés par l'escalier principal. L'allée centrale, dans la partie basse, débouche sur le petit bâtiment de service dont l'aile sud se termine en portique. Le terrain, en très forte pente, et la parcelle de forme très étroite ont imposé un tracé très compliqué. L'architecte intègre dans sa composition les plantations. Ce fait, élémentaire pour un jardin ordinaire, l'est moins dans le cas d'un jardin botanique. Il s'agit de distinguer entre les arbres et les arbustes qui font ou non partie de la collection de l'Institut: «Comme il n'est pas question ici que des effets architecturaux, l'on tiendra compte dans le choix des essences de celles qui conviendraient le mieux: frondaisons épaisses, ajourées et légères, feuillage persistant ou caduc, clair ou foncé», écrit Laverrière[131]. Pour répondre à la forte pente du terrain, il préconise le recours à «des arbres pyramidaux: cyprès, genévriers, etc.», «les verticales bien placées apporteraient des accents des plus favorables à l'aspect général»[132]. La végétation doit aussi marquer les limites du jardin vers l'est, où les «peupliers seraient précieux pour s'isoler des indigentes bâtisses de la rue Beauregard».

Dans l'enceinte même du jardin, dans sa partie basse en particulier, les besoins de la composition et la recherche d'un effet d'ensemble obtenus par les formes et les couleurs sont contrariés par une particularité exclusive du jardin botanique: l'obligation de conserver des fleurs ou des plantes «fanées» pour permettre la maturation des graines à recueillir. Laverrière apporte à ce pro-

---

[131] M & JBC, A. Laverrière, jardin botanique de Montriond: «Quelques notes et remarques pouvant servir pour la suite des travaux à exécuter sur l'ensemble du jardin et aux aménagements plus complets de la partie centrale.» 15 septembre 1943, p. 5.

[132] *Ibid.*

blème une réponse qui n'est pas sans rappeler le Bois-de-Vaux: il entoure les parterres de petites haies de buis (fig. 14).

Les rocailles tiennent à Montriond une place relativement grande, elles correspondent probablement à la spécificité des collections qui contiennent une nombreuse flore alpine. Elles répondaient en tout cas aux vœux du professeur Cosandey. L'architecte mentionne, non sans une pointe d'ironie, qu'elles n'ont cessé de retenir son attention, «ce qui s'explique quand on sait que l'on y travaille dans des conditions où le matériau, le goût, le sens des formes tiennent une place particulièrement importante»[133]. Il faut peut-être voir, dans cette formulation, l'expression d'une certaine réserve.

Les éléments décoratifs relevant de l'infrastructure architecturale du jardin: bassins, fontaines, boules, etc., sont à peu près les mêmes que ceux employés au Bois-de-Vaux. Il faut souligner cette fidélité de Laverrière à ce vocabulaire. Dans l'esprit de l'architecte, «ces éléments isolés placés à quelques endroits bien choisis seraient encore des indications signalant par exemple tel croisement de chemins, tel départ ou tel palier important d'escalier»[134].

La similitude avec le Bois-de-Vaux ne se limite pas à l'usage d'un même vocabulaire formel. L'architecte attribue à ces éléments un rôle structural; particulièrement fort au cimetière, il est sensible aussi à Montriond.

Conscient que son jardin forme un tout, Laverrière le défend contre les contributions des «mécènes», peu éclairés à ses yeux, qui seraient tentés de croire «qu'un jardin public est propice à des enrichissements esthétiques»[135]. Seule la mosaïque «Flora», œuvre de Marcel Poncet, trouvera grâce à ses yeux pour être posée sous le portique du bâtiment de service[136].

Le jardin botanique est ouvert au public au printemps 1946. Mais les plans d'ensemble, dressés en 1945, prévoyaient de lui donner un important développement à l'est et au nord-est. Le chemin de ronde et le jardin devaient s'étendre jusqu'à la hauteur du rond-point, et déboucher sur une entrée qui aurait eu un parvis,

---

[133] M & JBC, 15 septembre 1943, p. 4.

[134] *Idem*, p. 6.

[135] *Ibid.*

[136] Cette mosaïque a été commandée en septembre 1942 à Marcel Poncet par le Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne.

par lequel on eût accédé aussi bien au jardin botanique qu'au Crêt ou à la place de Milan[137].

La partie arrière de ce parvis devait être ornée d'un bassin appuyé à un fond d'architecture, dans lequel l'eau devait arriver par une cascade descendant à travers bois. Le fond devait recevoir quatre mascarons, représentant les quatre saisons (fig. 15). Sur le terrain dominant l'avenue de la Harpe entre le rond-point et le débouché de l'avenue Beauregard, était prévue une «terrasse fleurie».

A cette époque, A. Laverrière est à la fois architecte mandaté par l'Institut de botanique et membre de la commission consultative des travaux de la Ville de Lausanne. Il est chargé d'étudier l'aménagement de l'ensemble du domaine du Crêt de Montriond et se propose «d'assembler, d'ordonner dans un tout aussi harmonieux que possible trois parties assez indépendantes les unes des autres, qui se trouvent réunies à la colline de Montriond et à ses abords immédiats», à savoir le Crêt, le jardin botanique et la place de Milan affectée à ce moment-là aux plantations obligatoires du plan Wahlen. C'est dans ce cadre qu'il élabore le plan daté du 24 avril 1945 (voir fig. 13). Ce plan d'ensemble, pièce importante dans l'aménagement des espaces verts de la ville, vient corroborer l'hypothèse selon laquelle ce sont les autorités municipales qui ont souhaité faire appel à Laverrière pour l'étude et la réalisation du jardin botanique. A cette époque, l'interminable et laborieux chantier du Bois-de-Vaux est suffisamment avancé et l'ensemble a fait l'objet de publications en 1935. Les autorités municipales comprennent les retombées favorables à l'image de la ville d'une réalisation de prestige. Si la place de Milan a retrouvé sa destination de promenade publique et de terrain de jeux, la partie est, initialement réservée au jardin botanique, a été peu à peu grignotée. On y a élevé une église avec ses locaux annexes. A la place de la terrasse fleurie, on a aménagé un espace fréquenté essentiellement par la gent canine, pour les besoins que l'on sait. Le périmètre même du jardin botanique a vu s'élever en 1965 un bâtiment pour les locaux de l'Institut de géobotanique. Il faut se refuser résolument à parler d'architecture à ce propos.

Sans être directement menacée, la conservation intégrale de cette œuvre de Laverrière n'en est pas pour autant acquise. Chaque

[137] Texte du cartouche figurant sur le plan d'ensemble d'avril 1945.

élément, si petit soit-il, a sa place et sa raison d'être. Il est à craindre qu'un jour ou l'autre, sans penser à mal, un jardinier chef décide de couper les haies de buis, dont l'entretien est coûteux et fastidieux; ou remplace quelque élément décoratif, pour que s'installent la banalité et l'oubli. Et de l'oubli à la décision de faire du neuf, il n'y a qu'un pas...